

## Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	75
Rapport des auditeurs indépendants	76
États financiers consolidés	77
États consolidés des résultats	77
États consolidés du résultat global	77
Bilans consolidés	78
États consolidés des variations des capitaux propres	79
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	80
Notes afférentes aux états financiers consolidés	81
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	81
Note 2. Principales méthodes comptables	81
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	95
Note 4. Normes comptables futures	97
Note 5. Acquisitions d'entreprises	98
Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	100
Note 7. Impôt sur le résultat	101
Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	103
Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	104
Note 10. Créances	105
Note 11. Créances sur cartes de crédit	105
Note 12. Stocks	106
Note 13. Actifs détenus en vue de la vente	107
Note 14. Immobilisations corporelles	108
Note 15. Immeubles de placement	111
Note 16. Immobilisations incorporelles	112
Note 17. Goodwill	114
Note 18. Autres actifs	115
Note 19. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle	115
Note 20. Provisions	116
Note 21. Dette à court terme	117
Note 22. Dette à long terme	118
Note 23. Autres passifs	122
Note 24. Titres de participation	122
Note 25. Capital social	122
Note 26. Transactions portant sur le capital de Loblaw	125
Note 27. Gestion du capital	126
Note 28. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	128
Note 29. Rémunération fondée sur des actions	136
Note 30. Charges au titre des avantages du personnel	140
Note 31. Contrats de location	141
Note 32. Instruments financiers	143
Note 33. Gestion des risques financiers	146
Note 34. Passifs éventuels	148
Note 35. Garanties financières	150
Note 36. Transactions entre parties liées	151
Note 37. Charges de restructuration et autres charges connexes	152
Note 38. Informations sectorielles	153
Rétrospective des trois derniers exercices	155
Glossaire	157

## Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction de George Weston limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Les auditeurs internes, qui sont des employés de la société, examinent et évaluent les contrôles internes pour le compte de la direction. Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise du comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Le président du Conseil,

**[signé]**  
**W. Galen Weston**

Le président et  
chef de la direction,

**[signé]**  
**Paviter S. Binning**

Le vice-président exécutif et  
chef de la direction financière,

**[signé]**  
**Richard Dufresne**

Le 2 mars 2016

Toronto, Canada

## Rapport des auditeurs indépendants

### Aux actionnaires de George Weston limitée

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de George Weston limitée, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les états consolidés des résultats, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de George Weston limitée au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

 KPMG A.P.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 2 mars 2016

Toronto, Canada

## États consolidés des résultats

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
<b>Produits</b>	<b>46 894 \$</b>	43 918 \$
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coût des stocks vendus (note 12)	<b>33 667</b>	32 727
Frais de vente et charges générales et administratives (note 32)	<b>11 298</b>	10 218
	<b>44 965</b>	42 945
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>1 929</b>	973
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	<b>681</b>	815
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	<b>1 248</b>	158
Impôt sur le résultat (note 7)	<b>384</b>	24
<b>Bénéfice net</b>	<b>864</b>	134
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	<b>527</b>	126
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>337</b>	8
<b>Bénéfice net</b>	<b>864 \$</b>	134 \$
<b>Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 8)</b>		
De base	<b>3,78 \$</b>	0,64 \$
Dilué	<b>3,74 \$</b>	0,64 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
<b>Bénéfice net</b>	<b>864 \$</b>	134 \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Écart de conversion (note 32)	<b>151</b>	75
Profit latent sur les couvertures de flux de trésorerie (note 32)	<b>1</b>	
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 28)	<b>143</b>	(59)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>295</b>	16
<b>Résultat global</b>	<b>1 159</b>	150
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	<b>736</b>	151
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>423</b>	(1)
<b>Résultat global</b>	<b>1 159 \$</b>	150 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## Bilans consolidés

Aux 31 décembre  
(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014 <sup>i)</sup>
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	1 413 \$	1 333 \$
Placements à court terme (note 9)	1 166	1 072
Créances (note 10)	1 478	1 318
Créances sur cartes de crédit (note 11)	2 790	2 630
Stocks (note 12)	4 517	4 463
Impôt sur le résultat recouvrable		30
Charges payées d'avance et autres actifs	279	223
Actifs détenus en vue de la vente (note 13)	71	23
<b>Total des actifs courants</b>	<b>11 714</b>	<b>11 092</b>
Immobilisations corporelles (note 14)	11 352	10 938
Immeubles de placement (note 15)	160	185
Immobilisations incorporelles (note 16)	9 292	9 786
Goodwill (note 17)	3 836	3 756
Impôt différé (note 7)	156	215
Dépôts de garantie (note 9)	88	92
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés (note 32)	329	399
Autres actifs (note 18)	875	683
<b>Total des actifs</b>	<b>37 802 \$</b>	<b>37 146 \$</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dette bancaire (note 35)	143 \$	162 \$
Fournisseurs et autres passifs	5 381	4 934
Provisions (note 20)	180	130
Impôt sur le résultat à payer	73	
Dette à court terme (note 21)	1 086	1 101
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 22)	1 348	420
Participation des pharmaciens-propriétaires	216	193
Titres de participation (note 24)		225
<b>Total des passifs courants</b>	<b>8 427</b>	<b>7 165</b>
Provisions (note 20)	157	103
Dette à long terme (note 22)	10 928	12 306
Passif lié aux parts de fiducie (note 32)	552	494
Impôt différé (note 7)	1 990	1 980
Autres passifs (note 23)	818	849
<b>Total des passifs</b>	<b>22 872</b>	<b>22 897</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social (note 25)	1 008	997
Surplus d'apport (notes 26 et 29)	19	80
Résultats non distribués	6 441	6 125
Cumul des autres éléments du résultat global	231	87
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société</b>	<b>7 699</b>	<b>7 289</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	7 231	6 960
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>14 930</b>	<b>14 249</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>37 802 \$</b>	<b>37 146 \$</b>

i) Certains chiffres comparatifs de 2014 ont été retraités (voir les notes 2 et 5).

Contrats de location (note 31). Passifs éventuels (note 34). Garanties financières (note 35). Charges de restructuration et autres charges (note 37).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil,

*[signé]*  
**W. Galen Weston**  
administrateur et président du Conseil

*[signé]*  
**Barbara G. Stymiest**  
administratrice

## États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Écarts de conversion	Couvertures des flux de trésorerie	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 déc. 2014</b>	180 \$	817 \$	997 \$	80 \$	6 125 \$	87 \$		87 \$	6 960 \$	14 249 \$
Bénéfice net					527				337	864
Autres éléments du résultat global <sup>i)</sup>					65	143	1 \$	144	86	295
Résultat global					592	143	1	144	423	1 159
Incidence de la rémunération fondée sur des actions (notes 25 et 29)	11		11	3	(1)				(1)	12
Actions rachetées aux fins d'annulation (note 25)					(14)					(14)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 25 et 29)					(1)					(1)
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes (notes 26 et 29)				(64)					(151)	(215)
Dividendes déclarés										
Par action ordinaire (en dollars)										
– 1,695 \$					(217)					(217)
Par action privilégiée (en dollars)										
– Série I – 1,45 \$					(13)					(13)
– Série III – 1,30 \$					(10)					(10)
– Série IV – 1,30 \$					(10)					(10)
– Série V – 1,19 \$					(10)					(10)
	11 \$		11 \$	(61) \$	(276) \$				(152) \$	(478) \$
<b>Solde au 31 déc. 2015</b>	191 \$	817 \$	1 008 \$	19 \$	6 441 \$	230 \$	1 \$	231 \$	7 231 \$	14 930 \$

i) Les autres éléments du résultat global comprennent des gains actuariels de 143 millions de dollars, dont une tranche de 65 millions de dollars est présentée ci-dessus dans les résultats non distribués et une autre de 78 millions de dollars, dans les participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent également un profit de change de 8 millions de dollars.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Écart de conversion		Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 déc. 2013</b>	155 \$	817 \$	972 \$	65 \$	5 260 \$	16 \$		16 \$	2 588 \$	8 901 \$
Bénéfice net					126				8	134
Autres éléments du résultat global <sup>i)</sup>					(46)	71		71	(9)	16
Résultat global					80	71		71	(1)	150
Incidence de la rémunération fondée sur des actions (notes 25 et 29)	25		25	21					9	55
Actions rachetées aux fins d'annulation (note 25)					(29)					(29)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 25 et 29)					(7)					(7)
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes (notes 26 et 29)				(6)	1 078				4 364	5 436
Dividendes déclarés										
Par action ordinaire (en dollars)										
– 1,675 \$					(214)					(214)
Par action privilégiée (en dollars)										
– Série I – 1,45 \$					(13)					(13)
– Série III – 1,30 \$					(10)					(10)
– Série IV – 1,30 \$					(10)					(10)
– Série V – 1,19 \$					(10)					(10)
	25		25	15	785				4 373	5 198
<b>Solde au 31 déc. 2014</b>	180 \$	817 \$	997 \$	80 \$	6 125 \$	87 \$		87 \$	6 960 \$	14 249 \$

i) Les autres éléments du résultat global comprennent des pertes actuarielles de 59 millions de dollars, dont une tranche de 46 millions de dollars est présentée ci-dessus dans les résultats non distribués et une autre de 13 millions de dollars, dans les participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent également un profit de change de 4 millions de dollars.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2015 (52 semaines)	2014 <sup>i</sup> (53 semaines)
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	864 \$	134 \$
Ajouter :		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	681	815
Impôt sur le résultat (note 7)	384	24
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 686	1 542
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus (note 12)		798
Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition (note 12)	4	190
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes (note 14)	73	16
Profit de change (note 32)	(159)	(88)
	<b>3 533</b>	3 431
Variation des créances sur cartes de crédit (note 11)	(160)	(92)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	220	(319)
Impôt sur le résultat payé	(263)	(317)
Intérêts perçus	13	35
Autres	24	113
<b>Entrées nettes liées aux activités exploitation</b>	<b>3 367</b>	2 851
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart, déduction faite de la trésorerie acquise (note 5)		(6 619)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 14)	(1 267)	(984)
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 16)	(233)	(230)
Trésorerie reprise à la consolidation initiale des franchisés (note 5)	33	
Variation des placements à court terme	57	502
Variation des dépôts de garantie	10	1 704
Autres	(7)	43
<b>Sorties nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(1 407)</b>	(5 584)
<b>Activités de financement</b>		
Variation de la dette bancaire	(19)	(133)
Variation de la dette à court terme (note 21)	(15)	41
Intérêts payés	(587)	(604)
Rachat de titres de participation de Loblaw (note 24)	(225)	
Dette à long terme – Émise (note 22)	1 186	6 064
– Remboursée (note 22)	(1 783)	(3 536)
Capital social – Émis (notes 25 et 29)	9	21
– Racheté et détenu en fiducie (note 25)	(7)	(11)
– Racheté et annulé (note 25)	(14)	(29)
Capital société ordinaire de Loblaw – Émis (notes 26 et 29)	63	129
– Racheté et détenu en fiducie (note 26)	(63)	
– Racheté et annulé (note 26)	(280)	(178)
Capital social privilégié de Loblaw – Émis (note 26)	221	
Dividendes – aux porteurs d'actions ordinaires	(162)	(267)
– aux porteurs d'actions privilégiées	(36)	(52)
– aux actionnaires minoritaires	(229)	(273)
Autres	23	
<b>(Sorties) entrées nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(1 918)</b>	1 172
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	38	25
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	80	(1 536)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 333	2 869
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 413 \$</b>	1 333 \$

i) Certains chiffres de 2014 ont été retraités (voir la note 2).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

George Weston limitée (« GWL » ou la « société ») est une société ouverte canadienne constituée en 1928 dont le siège social est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S7. La société mère de la société est Wittington Investments, Limited « Wittington ».

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, Les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw ») et Weston Foods, et elle détient de la trésorerie, des placements à court terme, ainsi qu'une participation directe dans Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Le secteur d'exploitation Loblaw regroupe des activités de vente au détail, une banque et Propriétés de Choix. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services bancaires aux particuliers, des services de cartes de crédit, ainsi que des produits et services d'assurance et de téléphonie mobile. Loblaw détient également une participation véritable de 83,0 % dans Propriétés de Choix, qui possède, loue et gère des immeubles commerciaux à revenus. Le secteur d'exploitation Weston Foods est un chef de file des produits de boulangerie frais au Canada et des produits de boulangerie surgelés et artisanaux ainsi que de biscuits dans toute l'Amérique du Nord.

À la clôture de l'exercice 2015, la participation véritable de GWL dans Loblaw s'établissait à environ 46 % (46 % en 2014). La société a la capacité de diriger les activités de Loblaw et, par conséquent, elle consolide cette dernière.

À la clôture de l'exercice 2015, GWL et Loblaw détenaient une participation véritable respective de 5,6 % (5,4 % en 2014) et de 83,0 % (82,9 % en 2014) dans Propriétés de Choix.

### Note 2. Principales méthodes comptables

**Déclaration de conformité** Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 2 mars 2016.

**Base d'établissement** Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- l'actif des régimes de retraite à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 28;
- les montants comptabilisés au titre d'accords de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 29;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 32.

Les principales méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme à toutes les périodes présentées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

**Exercice** La clôture de l'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre.

Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 comptaient 52 semaines et 53 semaines, respectivement.

**Méthode de consolidation** Les états financiers consolidés comprennent les comptes de GWL et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement. La participation de la société dans le capital social avec droit de vote

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

de ses filiales est de 100 %, sauf pour Loblaw, pour laquelle cette participation s'élève à environ 46 % (46 % au 31 décembre 2014). La variation des capitaux propres sous forme d'actions ordinaires de Loblaw a une incidence sur la participation de GWL dans Loblaw.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets et le bénéfice net de Loblaw. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de GWL dans ses filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Les parts de fiducie de Propriétés de Choix détenues par des participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à titre de passif, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions.

Loblaw consolide les titulaires de licences de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens-propriétaires ») ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un nouveau contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise »). Un pharmacien-propiétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une société qui est autorisée à exploiter sous licence une pharmacie de détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. La consolidation des pharmaciens-propriétaires et des nouveaux franchisés est fondée sur le concept de contrôle, aux fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre Loblaw et les pharmaciens-propriétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens-propriétaires. La participation des pharmaciens-propriétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens-propriétaires, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix convient d'acheter les actifs que les pharmaciens-propriétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien-propiétaire, si les ententes avec les pharmaciens-propriétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens-propriétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

**Regroupements d'entreprises** Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les autres coûts de transaction que ceux qui sont liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

**Bénéfice net par action ordinaire** Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs.

**Comptabilisation des produits** La société comptabilise les produits lorsqu'elle est en mesure d'en évaluer le montant de manière fiable, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la société et lorsque des critères particuliers seront respectés, dont il est question ci-dessous.

*Weston Foods* constate le chiffre d'affaires à la date de livraison de ses produits aux clients et de l'acceptation de ses produits par les clients, déduction faite des provisions pour rendus, escomptes et remises.

Les produits tirés du secteur *Vente au détail de Loblaw* comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par Loblaw et des magasins des franchisés et des pharmaciens-propriétaires consolidés et les ventes conclues avec les magasins franchisés non consolidés et les clients qui sont des grossistes indépendants. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours estimés et des avantages promotionnels. Loblaw comptabilise les produits au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients et de la livraison des stocks à ses franchisés non consolidés. Les produits comprennent également les frais des services offerts aux franchisés non consolidés et aux clients qui sont des grossistes indépendants, comptabilisés lorsque les services sont rendus.

À la vente initiale d'un contrat de franchise, Loblaw a offert des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples. Avant l'instauration du nouveau contrat de franchise, les ventes initiales aux magasins franchisés non consolidés étaient comptabilisées selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les *récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle de Loblaw* sont comptabilisées comme composante distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle elles sont attribuées. Une tranche de la contrepartie reçue dans le cadre d'une transaction donnant lieu à l'attribution de récompenses est reportée jusqu'à ce que les points soient échangés. La contrepartie attribuée aux points est établie d'après une évaluation de la juste valeur estimée des points à la date de la transaction réalisée selon la méthode de la juste valeur résiduelle.

Les produits tirés du secteur *Services financiers* comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur *Propriétés de Choix* comprennent les produits locatifs provenant des loyers de base versés par les locataires aux termes de contrats de location, des recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation et d'autres produits occasionnels, notamment des produits intersectoriels provenant du secteur Vente au détail de Loblaw. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les loyers proportionnels sont comptabilisés à l'atteinte des objectifs de vente des locataires stipulés dans les contrats de location.

**Impôt sur le résultat** L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont contrebalancés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les fiduciaires ont l'intention de distribuer tous les bénéfices imposables gagnés directement par Propriétés de Choix aux porteurs de parts et de déduire ces distributions aux fins de l'impôt sur le résultat. Selon les règles relatives à l'impôt fédéral des fiducies ou des sociétés de personnes qui sont des entités intermédiaires de placement déterminées (les « EIPD »), certaines distributions versées par une EIPD ne seront pas déductibles dans le calcul de son revenu imposable, et l'EIPD sera assujettie à l'impôt sur ces distributions à un taux pratiquement équivalent au taux d'imposition général s'appliquant aux sociétés par actions canadiennes. Toutefois, les distributions versées par une EIPD à titre de remboursement de capital ne sont généralement pas assujetties à l'impôt.

Selon les règles relatives aux EIPD, le régime d'imposition ne s'appliquera pas à une fiducie de placement immobilier (une « FPI ») qui remplit certaines conditions relatives à la nature de ses actifs et de ses produits (l'« exception relative aux FPI »). Propriétés de Choix a examiné les règles relatives aux EIPD et s'est penchée sur leur interprétation et leur application aux actifs et aux produits de la FPI. Bien qu'une certaine incertitude entoure l'interprétation et l'application des règles relatives aux EIPD, Propriétés de Choix estime qu'elle satisfait aux conditions d'exception relatives aux FPI.

**Équivalents de trésorerie** Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

**Placements à court terme** Les placements à court terme se composent de placements négociables dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

**Dépôts de garantie** Les dépôts de garantie se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de placements à court terme. Les dépôts de garantie se composent également de montants qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver certaines lettres de crédit et certains contrats financiers dérivés.

**Créances** Les créances comprennent principalement les sommes à recevoir de fournisseurs, de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés par suite de la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants de Loblaw et les sommes à recevoir de clients et de fournisseurs de Weston Foods, et qui sont comptabilisées déduction faite des comptes de correction de valeur.

**Créances sur cartes de crédit** Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par Loblaw, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées au poste « Charges d'intérêts nettes et autres charges financières », selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, Loblaw doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

Les créances sur cartes de crédit sont considérées en souffrance lorsque le détenteur de la carte n'a effectué aucun paiement à la date prévue au contrat, compte tenu d'un délai de grâce. Le montant des créances sur cartes de crédit qui tombent dans ce délai de grâce est classé comme exigible. Les créances sur cartes de crédit qui sont considérées comme en souffrance mais non irrécouvrables sont celles qui sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qui devraient vraisemblablement être recouvrées. Toute créance sur cartes de crédit qui est

en souffrance depuis 180 jours selon les modalités des contrats ou dont le recouvrement est considéré comme improbable est radiée.

Loblaw par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

*Fiducie cartes de crédit Eagle<sup>MD</sup>* La Banque PC participe avec *Fiducie cartes de crédit Eagle<sup>MD</sup>* (« Eagle ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'*Eagle*, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. Loblaw consolide *Eagle* à titre d'entité structurée.

*Autres fiducies de titrisation indépendantes* Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen terme de premier rang et subordonnés. Loblaw fournit des lettres de crédit en faveur de ces fiducies. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

**Créances liées à des prêts consentis à des franchisés** Les créances liées à des prêts consentis à des franchisés se composent des montants à recevoir de franchisés non consolidés pour des prêts consentis par l'intermédiaire d'une structure à laquelle participent des fiducies de financement indépendantes consolidées. Ces fiducies, qui sont considérées comme des entités structurées, ont été créées pour consentir des prêts aux franchisés afin de faciliter leurs achats de stocks et d'immobilisations corporelles. Chaque franchisé fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si Loblaw n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à Loblaw et tirera des sommes sur la lettre de garantie. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie. La valeur comptable des créances liées à des prêts consentis à des franchisés se rapproche de sa juste valeur.

**Stocks** La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure. Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks des magasins de détail et des centres de distribution de Loblaw et les stocks de Weston Foods sont évalués au coût moyen pondéré. Les stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Loblaw estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

**Remises de fournisseurs** La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des actifs livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement de frais de vente engagés afin de promouvoir les produits du fournisseur. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés à l'état consolidé des résultats.

**Immobilisations corporelles** Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et subséquemment évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les dépenses engagées pour la préparation de ce dernier en vue de son utilisation prévue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le coût de remplacement d'une composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est comptabilisé en charges à mesure qu'il est engagé dans le résultat d'exploitation.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus chaque année et ajustés de façon prospective, au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 16 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux
Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement	Durée du bail <sup>i)</sup> ou durée d'utilité <sup>ii)</sup> , selon la plus courte des deux

- i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location, les actifs visés par des contrats de location-financement seront amortis sur leur durée d'utilité.
- ii) Même base que pour les actifs détenus.

Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable, les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et la direction doit s'engager à l'égard d'un plan de vente qui devrait être réalisé dans l'année suivant le classement des actifs. Les actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés à leur valeur comptable ou à leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux et ne sont pas amortis.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

**Immeubles de placement** Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que Loblaw détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de Loblaw comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de Loblaw.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les modes d'amortissement s'appliquant aux immeubles de placement sont les mêmes que ceux qui sont décrits dans les principales méthodes comptables qui s'appliquent aux immobilisations corporelles.

Chaque date de clôture, les immeubles de placement font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

**Coentreprises** Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net du partenariat. Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, selon laquelle la participation est initialement comptabilisée au coût au bilan consolidé et est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part de la société dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global de la coentreprise.

**Goodwill** Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

**Immobilisations incorporelles** Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 30 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

**Dépréciation des actifs non financiers** Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, à l'exception des stocks et des actifs d'impôt différé, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, Loblaw soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). Les actifs de fabrication de Weston Foods sont regroupés sur le plan des catégories de production qui sont en mesure de fournir des services à leurs clients indépendamment des autres catégories de production. Loblaw a déterminé que chaque magasin constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisés à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

**Dettes bancaires** La dette bancaire se compose des encours des lignes de crédit bancaires.

**Provisions** Une provision est comptabilisée si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes propres à l'obligation. La désactualisation visant à tenir compte du passage du temps est comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**Instruments financiers et instruments financiers dérivés** Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur et sont classés comme actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, comme placements détenus jusqu'à leur échéance, comme actifs financiers disponibles à la vente, comme prêts et créances, ou à titre d'autres passifs financiers. Les prêts et créances ainsi que les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti. Les instruments dérivés et les dérivés non financiers doivent être comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur. La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible.

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés, ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Tout instrument dérivé répondant à la définition de dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et comptabilisé au bilan consolidé à sa juste valeur. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée. La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement contrebalancée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net.

Certains contrats liés à des instruments dérivés non financiers conclus et maintenus en vue de la réception ou de la livraison d'un élément non financier selon les contraintes auxquelles s'attend la société en matière d'achat, de vente ou d'utilisation ne sont pas soumis aux exigences de comptabilisation relatives aux instruments financiers (aux termes de l'« exemption pour son propre usage »). Les montants relatifs à ces contrats ne sont comptabilisés dans les états financiers consolidés que lorsque l'élément non financier connexe est reçu par la société.

**Classement** Le tableau suivant présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

Actif/passif	Classement	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net <sup>i)</sup>	Juste valeur
Placements à court terme	À la juste valeur par le biais du résultat net <sup>i)</sup>	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Prêts et créances	Coût amorti
Dépôts de garantie	À la juste valeur par le biais du résultat net <sup>i)</sup>	Juste valeur
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	Prêts et créances	Coût amorti
Certains autres actifs	Prêts et créances	Coût amorti
Certains placements à long terme	Disponibles à la vente	Juste valeur <sup>ii)</sup>
Dette bancaire	Autres passifs	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Autres passifs	Coût amorti
Dette à court terme	Autres passifs	Coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti
Passif lié aux parts de fiducie	À la juste valeur par le biais du résultat net <sup>iii)</sup>	Juste valeur
Certains autres passifs	Autres passifs	Coût amorti
Titres de participation	Autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net <sup>iii)</sup>	Juste valeur

i) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

ii) Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global jusqu'à leur réalisation par suite de leur sortie ou de leur dépréciation.

iii) Instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société n'a classé aucun actif financier dans les actifs détenus jusqu'à leur échéance.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Juste valeur** La société évalue les actifs et les passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur - niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur - niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur - niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent le recours à des données observables du marché dans la mesure où elles existent. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

Les coûts de transaction, à l'exception de ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme étant à leur juste valeur par le biais du résultat net et qui sont donc comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont inscrits à l'actif à la valeur comptable de l'instrument et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice avant impôt sur le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

**Processus d'évaluation** Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, dépôts de garantie, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs et dette à court terme</i>	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
<i>Créances liées aux prêts consentis à des franchisés</i>	La valeur comptable se rapproche de la juste valeur, car les fluctuations des taux d'intérêt à terme n'auraient pas d'incidence importante sur l'évaluation et sur les provisions comptabilisées pour toute dépréciation des créances.
<i>Dérivés</i>	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires;</li><li>• Les données sur le marché observables ainsi que les évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés des capitaux.</li></ul>
<i>Dette à long terme, passif lié aux parts de fiducie, titres de participation et certains autres instruments financiers</i>	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

**Décomptabilisation des instruments financiers** La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La différence entre la valeur comptable d'un actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

**Dépréciation d'actifs financiers** Un test de dépréciation servant à déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur est effectué à chaque date de clôture. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plus d'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés, et que la perte peut être estimée de façon fiable. S'il existe une indication objective, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier, ou du portefeuille d'actifs financiers, et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés respectifs, calculée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite au moyen des comptes de correction de valeur.

Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à un événement survenu après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise à l'état consolidé des résultats. La reprise de la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

**Conversion des monnaies étrangères** La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

Les actifs et les passifs libellés en dollars américains, mais qui sont détenus par des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est la même que celle de la société sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu.

**Avantages du personnel à court terme** Les avantages du personnel à court terme englobent les salaires, les absences rémunérées, les ententes de participation au bénéfice et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus ou sont inscrites à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies** La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies aux fins comptables est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

**Autres régimes d'avantages du personnel à long terme** La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

**Régimes à cotisations définies** La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

**Régimes de retraite multi-employeurs** La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

**Indemnités de fin de contrat de travail** La société comptabilise une charge au titre des indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

**Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en titres de capitaux propres** Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions ont une durée pouvant aller de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % ou de 33 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de GWL et de Loblaw, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- La volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- L'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance d'une durée allant de trois à cinq ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de GWL ou de Loblaw, moins la valeur actualisée nette des flux de dividendes attendus, à la date à laquelle les UATI et les UAR sont attribuées à chaque participant.

GWL et Loblaw ont établi des fiducies pour chacun de leurs régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. Chaque société est le promoteur de sa fiducie respective et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. GWL et Loblaw financent l'achat d'actions aux fins de règlement et les fiducies leur versent des honoraires de gestion. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les membres du Conseil de GWL et de celui de Loblaw, qui ne font pas partie de la direction, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renoncations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renoncations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant cumulé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont cumulés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

**Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie** Les options d'achat de parts, les parts temporairement incessibles et les parts différées à l'intention des fiduciaires émises par Propriétés de Choix et certaines UAD sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie.

La juste valeur du montant à payer aux salariés en lien avec ces régimes d'attributions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Lors de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, Loblaw a converti les UAD de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en UAD de Loblaw. Les anciens administrateurs de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix qui continuent d'exercer les mêmes fonctions dans Loblaw détiennent maintenant des UAD converties qu'ils ont choisi précédemment de recevoir à la place de jetons de présence. Ces UAD converties, dont les droits sont acquis au moment de l'attribution, seront réglées en trésorerie en fonction du cours de marché des actions de Loblaw à la date où leur porteur cessera d'exercer les fonctions d'administrateur de Loblaw. Les dividendes versés prennent la forme de fractions d'UAD et sont traités comme des attributions excédentaires. La juste valeur de chaque UAD attribuée convertie est évaluée en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de Loblaw à la date de clôture.

**Régime d'actionariat à l'intention des salariés** Les cotisations de GWL et de Loblaw au régime d'actionariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de GWL et de Loblaw sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

## Modifications des principales méthodes comptables

**Immobilisations incorporelles** Le classement des coûts liés aux logiciels requiert l'exercice du jugement afin de déterminer si ces coûts doivent être classés comme immobilisations corporelles ou immobilisations incorporelles. La direction a examiné le classement des coûts liés aux logiciels de la société, surtout ceux liés au déploiement de ses nouveaux systèmes de technologies de l'information (les « TI ») de Loblaw, et a déterminé qu'il serait approprié de présenter certains coûts à titre d'immobilisations incorporelles. La société a appliqué la modification de manière rétrospective en 2015, ce qui a eu l'incidence suivante sur les périodes closes aux dates indiquées :

### Bilan consolidé

Augmentation (diminution) (en millions de dollars)	Au 31 déc. 2014
Immobilisations corporelles	(498) \$
Immobilisations incorporelles	498 \$

De plus, Loblaw a réévalué et révisé la durée d'utilité de ses nouveaux systèmes de TI, qui est passée de cinq à sept ans. Cette révision représente un changement de l'estimation qui a donné lieu à une réduction d'environ 34 millions de dollars de la dotation aux amortissements annuelle comparativement à 2014.

### Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

#### Méthode de consolidation

*Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre* La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Stocks

*Principales sources d'estimation* Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

### Dépréciation d'actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immeubles de placement)

*Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre* La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les UGT aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. Loblaw a déterminé que chaque magasin constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, les UGT sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

*Principales sources d'estimation* La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard des produits, du résultat et des dépenses d'investissement et qui sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil de GWL et à celui de Loblaw. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

### Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs financiers

*Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre* Chaque date de clôture, la direction examine les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les créances clients et certains autres actifs financiers liés aux franchisés de Loblaw et exerce son jugement afin de déterminer si un événement déclencheur est survenu qui rendrait nécessaire la réalisation d'un test de dépréciation.

*Principales sources d'estimation* La direction détermine la juste valeur initiale des créances liées aux prêts consentis à des franchisés de Loblaw et de certains autres actifs financiers au moyen de modèles s'appuyant sur les flux de trésorerie actualisés. Pour déterminer ces justes valeurs, la direction doit formuler des estimations à long terme portant sur les taux d'actualisation, les produits attendus et les marges, s'il y a lieu. Ces estimations se fondent sur l'expérience passée, les résultats d'exploitation réels et les budgets.

### Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

*Principales sources d'estimation* Loblaw diffère des produits correspondant à la juste valeur des points accumulés par les membres des programmes de fidélisation au moment de l'attribution. Elle calcule la juste valeur en utilisant des estimations comme les droits abandonnés (valeur des points qui ne seront jamais échangés) et la valeur de détail estimée par point lors de l'échange. La juste valeur estimée par point est fondée sur la valeur d'échange des points des programmes qui, pour les programmes Points PC et PC Plus est de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points. Pour le programme Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum, la juste valeur estimée est déterminée selon les niveaux d'échange moyens pondérés attendus des échanges à venir, notamment les événements d'échange spéciaux. Les taux de droits abandonnés sont principalement fondés sur l'historique des échanges. Les tendances liées aux droits abandonnés sont régulièrement examinées et la valeur de détail estimée est ajustée selon l'activité future attendue.

## Impôt sur le résultat et autres impôts

*Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre* Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires et aux vérifications possibles des déclarations de revenus et autres déclarations par les administrations fiscales.

### Note 4. Normes comptables futures

En 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, (l'« IFRS 16 »), qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes. La norme prévoit l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location à l'état de la situation financière, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location à titre de contrats de location-financement et de contrats de location simple. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et elle doit être appliquée de manière rétrospective. Son adoption anticipée est autorisée pour autant que l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, (l'« IFRS 15 »), ait été adoptée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 qui remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, ainsi que les interprétations connexes. La nouvelle norme prévoit un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, sauf les contrats qui entrent dans le champ d'application des normes comptables portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et elle doit être appliquée de manière rétrospective. Son adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, ainsi que les interprétations connexes. Cette norme comportait trois grandes étapes, à savoir le classement et l'évaluation, la dépréciation et l'application d'un modèle général de couverture. L'IFRS 9 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et devra être appliquée de manière rétrospective, sauf pour ce qui est de l'étape portant sur le modèle général de couverture qui elle devra être appliquée de manière prospective. Son adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (les « modifications de l'IAS 1 »). Les modifications de l'IAS 1 donnent des directives sur le recours au jugement lors de la préparation des états financiers et des informations à fournir. Les modifications de l'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et, par conséquent, la société appliquera ces modifications au premier trimestre de 2016. La société ne prévoit pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence importante sur les informations présentées dans ses états financiers.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Note 5. Acquisitions d'entreprises

**Acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix** En 2015, Loblaw a achevé la répartition du prix d'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. La répartition définitive du prix d'acquisition se résume comme suit :

(en millions de dollars)

Actif net acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 \$
Créances	534
Stocks	3 003
Charges payées d'avance et autres actifs	67
Immobilisations corporelles	1 792
Immeubles de placement	16
Immobilisations incorporelles	9 440
Goodwill	2 360
Actifs d'impôt différé	68
Autres actifs	7
Dette bancaire	(295)
Fournisseurs et autres passifs	(1 026)
Impôt sur le résultat à payer	(11)
Participation des pharmaciens-proprétaires	(174)
Provisions	(19)
Dette à long terme	(1 127)
Passifs d'impôt différé	(2 225)
Autres passifs	(164)
Total de l'actif net acquis	12 273 \$

La répartition définitive du prix d'acquisition comprenait des révisions rétrospectives depuis la date d'acquisition, ce qui a donné lieu à des retraitements des bilans consolidés de la période comparative de la société. En 2015, Loblaw a révisé son estimation de la juste valeur du passif au titre du programme de fidélisation *Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum*, ce qui a donné lieu à une augmentation de 102 millions de dollars des fournisseurs et autres passifs, à une diminution de 27 millions de dollars des passifs d'impôt différé et à une augmentation de 75 millions de dollars du goodwill.

Le goodwill est attribuable aux synergies qui devraient être réalisées grâce à l'intégration de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, à une meilleure situation concurrentielle sur le marché de la vente au détail et à la croissance future de la clientèle de Loblaw qui découlera de l'acquisition. Le goodwill découlant de cette acquisition n'est pas déductible à des fins fiscales.

Les immobilisations incorporelles se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars)		Durée d'utilité estimée
Dossiers d'ordonnances	5 005 \$	11 ans
Marques	3 390	Indéterminée
Programme de fidélisation <i>Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum</i>	490	18 ans
Autres	555	De 5 à 10 ans
Total des immobilisations incorporelles	9 440 \$	

Conformément à une entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence en 2014 (l'« entente de consentement »), Loblaw devait se dessaisir de 16 magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de deux de ses magasins d'alimentation franchisés et de neuf de ses pharmacies situées en magasin.

En 2015, Loblaw a respecté cette exigence et a réalisé tous les dessaisissements exigés en vendant les trois magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix restants. Loblaw a reçu un produit brut de 9 millions de dollars et a inscrit une perte de 2 millions de dollars dans le résultat d'exploitation relativement à ces dernières opérations de dessaisissement. Depuis la clôture de l'acquisition, Loblaw a reçu un produit brut de 69 millions de dollars et elle a comptabilisé une perte nette cumulée de 14 millions de dollars sur les opérations de dessaisissement.

**Consolidation des franchises** Loblaw traite la consolidation des franchises existantes comme des acquisitions d'entreprises. La date d'acquisition correspond à la date à laquelle le franchisé a conclu un nouveau contrat de franchise avec Loblaw. Les actifs acquis et les passifs repris par suite de la consolidation ont été évalués à la date d'acquisition au moyen des justes valeurs qui se rapprochent des justes valeurs des franchises à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation des franchises acquises ont été inclus dans les résultats d'exploitation de Loblaw à compter de la date d'acquisition. À la clôture de l'exercice 2015, Loblaw n'avait pas encore arrêté la répartition du prix d'achat de ces acquisitions. Le tableau suivant résume les montants comptabilisés pour les actifs acquis, les passifs repris et les participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition :

(en millions de dollars)

Actif net acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 \$
Stocks	46
Immobilisations corporelles	52
Fournisseurs et autres passifs <sup>i)</sup>	(33)
Autres passifs <sup>i)</sup>	(84)
Participations ne donnant pas le contrôle	(14)
<b>Total de l'actif net acquis</b>	<b>\$</b>

i) À la consolidation, les fournisseurs et autres passifs et les autres passifs sont éliminés des créances, des créances liées à des prêts consentis à des franchisés et des placements dans des franchises détenus actuellement par Loblaw.

**Autres acquisitions d'entreprises** En 2015, Loblaw a acquis l'actif net d'un magasin d'alimentation, y compris le terrain et un édifice, pour une contrepartie totale de 41 millions de dollars, dont elle a imputé 21 millions de dollars au goodwill. Loblaw n'a pas encore arrêté la répartition définitive du prix d'achat de cette acquisition.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les charges d'intérêts nettes et les autres charges financières se composent des éléments suivants :

(en millions de dollars)	<b>2015</b> <b>(52 semaines)</b>	2014 (53 semaines)
<b>Charges d'intérêts :</b>		
Dette à long terme <sup>i)</sup>	<b>555 \$</b>	545 \$
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie (note 32)	<b>55</b>	12
Contrat à livrer <sup>ii)</sup>	<b>3</b>	175
Charges financières nettes liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix		18
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	<b>37</b>	37
Distributions sur les parts de fiducie	<b>31</b>	30
Fiducies de financement indépendantes	<b>14</b>	15
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 28)	<b>14</b>	13
Dividendes sur les titres de participation (note 24)	<b>8</b>	14
Dette bancaire	<b>6</b>	6
Intérêts inscrits à l'actif (taux de capitalisation de 5,7 % (6,2 % en 2014)) (notes 14 et 16)	<b>(5)</b>	(4)
	<b>718 \$</b>	861 \$
<b>Produits d'intérêts :</b>		
Produits de désactualisation	<b>(21) \$</b>	(25) \$
Produits d'intérêts à court terme	<b>(15)</b>	(16)
Dépôts de garantie <sup>iii)</sup>	<b>(1)</b>	(5)
	<b>(37) \$</b>	(46) \$
<b>Charges d'intérêts nettes et autres charges financières</b>	<b>681 \$</b>	815 \$

- i) Comprend l'amortissement accéléré des charges financières différées de 15 millions de dollars (23 millions de dollars en 2014) découlant du remboursement anticipé de la facilité de crédit à terme non garantie de 3,5 milliards de dollars de Loblaw obtenue dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 22).
- ii) Comprend une charge hors trésorerie de 26 millions de dollars (199 millions de dollars en 2014) découlant de l'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw (voir la note 32). Il s'agit d'un ajustement hors trésorerie résultant des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. À l'échéance, tout montant en trésorerie versé au titre du contrat à livrer peut être contrebalancé par la vente des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. Comprend également des produits de désactualisation à terme de 40 millions de dollars (42 millions de dollars en 2014) et des coûts à terme de 17 millions de dollars (18 millions de dollars en 2014) liés au contrat à livrer.
- iii) Les chiffres de 2014 comprennent des produits d'intérêts de 3 millions de dollars liés au produit de 1,6 milliard de dollars tiré de l'émission de billets de premier rang non garantis auparavant entrecirés de Loblaw qui ont servi à financer en partie l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

## Note 7. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé des résultats se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
<b>Impôt exigible</b>		
Exercice considéré	363 \$	318 \$
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	5	(43)
<b>Impôt différé</b>		
Naissance et renversement des différences temporaires	(23)	(291)
Effet de la variation des taux d'impôt sur le résultat <sup>i)</sup>	45	
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(6)	40
Impôt sur le résultat	384 \$	24 \$

- i) En 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une augmentation du taux provincial d'impôt des sociétés, qui est passé de 10 % à 12 % en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Par conséquent, la société a comptabilisé une charge de 45 millions de dollars relativement à la réévaluation de ses passifs d'impôt différé.

La charge (le recouvrement) d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Gains actuariels (pertes actuarielles) au titre des régimes à prestations définies (note 28)	52 \$	(22) \$
Autres éléments du résultat global	52 \$	(22) \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2015	2014
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	<b>26,2 %</b>	26,0 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfice dans des territoires dont les taux d'impôt diffèrent des taux canadiens prévus par la loi	<b>0,5</b>	0,7
Incidence des profits de change	<b>(1,6)</b>	(5,7)
Montants non imposables et non déductibles	<b>0,6</b>	(6,8)
Incidence de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	<b>1,3</b>	1,9
Incidence des modifications des taux d'impôt prévus par la loi sur les soldes d'impôt différé	<b>3,7</b>	
Autres	<b>0,1</b>	(0,9)
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	<b>30,8 %</b>	15,2 %

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés dans les bilans consolidés s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Différences temporaires déductibles	<b>43 \$</b>	26 \$
Pertes fiscales et crédits d'impôt	<b>82</b>	68
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	<b>125 \$</b>	94 \$

Les reports de pertes fiscales et crédits d'impôt expirent entre 2026 et 2035. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés dans les bilans consolidés sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014 <sup>i)</sup>
Fournisseurs et autres passifs	93 \$	79 \$
Autres passifs	339	365
Immobilisations corporelles	(550)	(560)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 768)	(1 832)
Autres actifs	(39)	(82)
Report en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2030 à 2035)	51	163
Report en avant de pertes en capital	23	20
Autres	17	82
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 834) \$	(1 765) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	156 \$	215 \$
Passifs d'impôt différé	(1 990)	(1 980)
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 834) \$	(1 765) \$

i) Certains chiffres de 2014 ont été retraités (voir la note 5).

#### Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2015	2014
	(52 semaines)	(53 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	527 \$	126 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(44)	(44)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	483 \$	82 \$
Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(3)	
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	480 \$	82 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 25)	127,7	127,8
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions <sup>i)</sup> (en millions)	0,5	0,4
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	128,2	128,2
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	3,78 \$	0,64 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	3,74 \$	0,64 \$

i) Au total, 347 225 instruments potentiellement dilutifs (501 963 en 2014) ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie se présentent comme suit :

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Trésorerie	508 \$	586 \$
Équivalents de trésorerie :		
Acceptations bancaires	331	175
Bons du Trésor	225	490
Papier commercial de sociétés	193	82
Dépôts bancaires à terme	136	
Titres d'État	20	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 413 \$	1 333 \$

#### Placements à court terme

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Acceptations bancaires	52 \$	31 \$
Bons du Trésor	562	344
Papier commercial de sociétés	222	376
Titres d'État	324	297
Autres	6	24
Placements à court terme	1 166 \$	1 072 \$

#### Dépôts de garantie

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Trésorerie	47 \$	52 \$
Bons du trésor	36	31
Titres d'État	5	9
Dépôts de garantie	88 \$	92 \$

En 2015, GWL et Loblaw ont conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines facilités de crédit non engagées pour au plus 45 millions de dollars (45 millions de dollars en 2014) et 149 millions de dollars (141 millions de dollars en 2014), respectivement. À la clôture de l'exercice 2015, GWL et Loblaw avaient déposé, auprès de grandes institutions financières, des tranches de respectivement 45 millions de dollars (45 millions de dollars en 2014) et 2 millions de dollars (7 millions de dollars en 2014), qui étaient classées comme dépôts de garantie aux bilans consolidés.

## Note 10. Créances

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances de la société :

(en millions de dollars)	31 déc. 2015				31 déc. 2014			
	De 0 à 90 jours	> 90 jours	> 180 jours	Total	De 0 à 90 jours	> 90 jours	> 180 jours	Total
Créances	1 356 \$	58 \$	64 \$	1 478 \$	1 212 \$	39 \$	67 \$	1 318 \$

Le tableau suivant présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société :

(en millions de dollars)	2015	2014
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(99) \$	(122) \$
(Entrées) reprises, montant net	(7)	23
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(106) \$	(99) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 33.

## Note 11. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Créances sur cartes de crédit, montant brut	2 844 \$	2 684 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(54)	(54)
Créances sur cartes de crédit	2 790 \$	2 630 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes		
Créances titrisées auprès d' <i>Eagle</i>	650 \$	750 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	550	605
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 200 \$	1 355 \$

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Fiducie cartes de crédit Eagle*<sup>MD</sup> (« *Eagle* ») et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 22). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme (voir la note 21).

En 2015, la Banque PC a diminué de 100 millions de dollars sa participation en copropriété dans les créances titrisées détenues auprès d'*Eagle*. De plus, la Banque PC a comptabilisé une réduction nette de 55 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes. Après la clôture de l'exercice 2015, la Banque PC a réduit de 100 millions de dollars sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes.

Loblaw a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur de fiducies de titrisation indépendantes (voir la note 35).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence à la clôture de l'exercice 2015 et s'y est conformée tout au long de l'exercice.

Le tableau suivant présente le classement chronologique du montant brut des créances sur cartes de crédit :

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2015				31 déc. 2014			
	En règle	En souffrance - 1 jour à 90 jours	En souffrance - plus de 90 jours	Total	En règle	En souffrance - 1 jour à 90 jours	En souffrance - plus de 90 jours	Total
Créances sur cartes de crédit, montant brut	2 652 \$	162 \$	30 \$	2 844 \$	2 505 \$	150 \$	29 \$	2 684 \$

Le tableau suivant présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit :

(en millions de dollars)	2015	2014
Compte de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(54) \$	(47) \$
Provision pour pertes	(118)	(121)
Recouvrements	(16)	(19)
Sorties	134	133
Compte de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(54) \$	(54) \$

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé dans les créances sur cartes de crédit au bilan consolidé à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

### Note 12. Stocks

Le tableau suivant présente les composantes des stocks :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Matières premières et fournitures	77 \$	61 \$
Produits finis	4 440	4 402
Stocks	4 517 \$	4 463 \$

À la clôture de l'exercice 2015, les stocks comprenaient une charge de 85 millions de dollars (23 millions de dollars en 2014) comptabilisée par Loblaw au titre de la dépréciation des stocks pour les ramener à la valeur nette de réalisation, dont une tranche de 46 millions de dollars se rapporte à la vente attendue de certains actifs des entreprises de soins de santé complémentaires de Shoppers (voir la note 37). Cette réduction de valeur est incluse dans le coût des marchandises vendues à l'état consolidé des résultats. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés en 2015 et en 2014.

Dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, les actifs acquis et les passifs repris ont été comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan consolidé de la société, ce qui a donné lieu à un ajustement de 798 millions de dollars de la juste valeur des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix à la date de l'acquisition correspondant à l'écart entre le coût des stocks et leur juste valeur. Cet écart a été comptabilisé à titre de charge dans le coût des marchandises vendues en 2014, à mesure que les stocks connexes ont été vendus.

En 2014, Loblaw a comptabilisé une charge de 190 millions de dollars dans le coût des marchandises vendues et une réduction correspondante des stocks, ce qui représente l'estimation de l'écart entre l'évaluation du coût des stocks des magasins d'alimentation de la société calculée selon le coût moyen pondéré généré par le système comparativement à la méthode de l'inventaire au prix de détail, et d'autres écarts de transition liés à la mise en œuvre d'un système d'inventaire permanent.

**Note 13. Actifs détenus en vue de la vente**

Loblaw détient certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Ces actifs ont été utilisés précédemment dans le secteur Vente au détail de Loblaw. En 2015, Loblaw a comptabilisé un profit de 1 million de dollars (4 millions de dollars en 2014) sur la vente de ces actifs, si l'on ne tient pas compte de l'incidence des sorties réalisées en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5). En 2015 et en 2014, aucune perte de valeur ni aucune autre charge n'a été comptabilisée à l'égard de ces biens.

En 2015, Loblaw a commencé à s'employer activement à vendre certains actifs des entreprises de soins de santé complémentaires de Shoppers. À la clôture de l'exercice 2015, des actifs de 17 millions de dollars, comprenant des stocks de 16 millions de dollars et des immobilisations corporelles de 1 million de dollars, étaient classés dans les actifs détenus en vue de la vente.

À la clôture de l'exercice 2014, des actifs de 8 millions de dollars, comprenant des immobilisations incorporelles de 3 millions de dollars, des stocks de 3 millions de dollars et des immobilisations corporelles de 2 millions de dollars et qui se rapportaient aux trois magasins de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix vendus au premier trimestre de 2015, ont été inclus dans les actifs détenus en vue de la vente.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Note 14. Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

(en millions de dollars)	Terrains	Bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement - terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	1 828 \$	7 649 \$	6 874 \$	1 779 \$	818 \$	723 \$	19 671 \$
Entrées	2	1	157	114	103	978	1 355
Sorties		(1)	(102)	(53)	(37)	(10)	(203)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente			(2)				(2)
Transfert vers les immeubles de placement	(10)	(29)					(39)
Transfert des actifs en cours de construction	77	402	417	37		(933)	
Transfert des immobilisations incorporelles			1				1
Acquisitions d'entreprises	8	9	54	1			72
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	1	25	70			19	115
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 906 \$</b>	<b>8 056 \$</b>	<b>7 469 \$</b>	<b>1 878 \$</b>	<b>884 \$</b>	<b>777 \$</b>	<b>20 970 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	3 \$	2 740 \$	5 054 \$	631 \$	295 \$	10 \$	8 733 \$
Amortissement		211	504	161	58		934
Pertes de valeur		19	42	13			74
Reprise de pertes de valeur		(14)		(1)			(15)
Sorties		(2)	(99)	(46)	(14)		(161)
Transfert vers les immeubles de placement		(7)					(7)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères		11	49				60
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 \$</b>	<b>2 981 \$</b>	<b>5 649 \$</b>	<b>805 \$</b>	<b>353 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>9 618 \$</b>
<b>Valeur comptable au :</b> 31 décembre 2015	<b>1 903 \$</b>	<b>5 098 \$</b>	<b>1 919 \$</b>	<b>1 120 \$</b>	<b>545 \$</b>	<b>767 \$</b>	<b>11 352 \$</b>

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

(en millions de dollars)	Terrains	Bâtiments	Matériel et agencements <sup>i)</sup>	Améliorations locatives	Contrats de location-financement - terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction <sup>i)</sup>	Total <sup>i)</sup>
Coût à l'ouverture de l'exercice	1 706 \$	7 114 \$	6 158 \$	860 \$	568 \$	623 \$	17 029 \$
Entrées	7	13	104	82	102	761	1 069
Sorties	(12)	(15)	(110)	(11)	(14)	(13)	(175)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(5)	(16)	(11)	(14)			(46)
Transfert des (vers les) immeubles de placement	5	12				(73)	(56)
Transfert des actifs en cours de construction	38	260	320	32		(650)	
Acquisitions d'entreprises <sup>ii)</sup>	88	268	380	830	162	72	1 800
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	1	13	33			3	50
Coût à la clôture de l'exercice	1 828 \$	7 649 \$	6 874 \$	1 779 \$	818 \$	723 \$	19 671 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	2 \$	2 551 \$	4 640 \$	503 \$	261 \$	7 \$	7 964 \$
Amortissement		210	479	133	47	1	870
Pertes de valeur	1	11	12	13	1	2	40
Reprise de pertes de valeur	(1)	(31)	(1)	(2)			(35)
Sorties		(10)	(88)	(9)	(14)		(121)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente		(4)	(10)	(7)			(21)
Transfert des immeubles de placement	1	8					9
Incidence de la conversion des monnaies étrangères		5	22				27
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	3 \$	2 740 \$	5 054 \$	631 \$	295 \$	10 \$	8 733 \$
Valeur comptable au : 31 décembre 2014	1 825 \$	4 909 \$	1 820 \$	1 148 \$	523 \$	713 \$	10 938 \$

i) Certains chiffres de 2014 ont été retraités (voir la note 2).

ii) Comprend un montant de 1 792 millions de dollars lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

**Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement** La société loue des terrains et des bâtiments ainsi que du matériel et du mobilier en vertu de différents contrats de location-financement. À la clôture de l'exercice 2015, la valeur comptable nette des terrains et des bâtiments loués s'établissait à 479 millions de dollars (466 millions de dollars en 2014) et la valeur comptable nette du matériel et du mobilier loués s'établissait à 66 millions de dollars (57 millions de dollars en 2014).

**Actifs en cours de construction** Le coût des acquisitions d'immeubles en cours de construction pour 2015 s'est établi à 978 millions de dollars (761 millions de dollars en 2014). Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 4 millions de dollars (3 millions de dollars en 2014), à un taux de capitalisation moyen pondéré de 5,7 % (6,2 % en 2014) (voir la note 6).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Garanties et actifs donnés en nantissement** À la clôture de l'exercice 2015, Loblaw détenait des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 231 millions de dollars (191 millions de dollars en 2014) qui étaient grevées d'hypothèques de 82 millions de dollars (86 millions de dollars en 2014) (voir la note 22).

**Engagements liés à des immobilisations corporelles** À la clôture de l'exercice 2015, la société avait conclu des engagements de 169 million de dollars (261 millions de dollars en 2014) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

**Pertes de valeur et reprises** En 2015, Loblaw a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 18 millions de dollars (26 millions de dollars en 2014) liées à huit UGT (13 UGT en 2014) du secteur Vente au détail. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Environ 75 % (23 % en 2014) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 14 millions de dollars (7 millions de dollars en 2014) leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La tranche restante de 25 % (77 % en 2014) d'UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait de 4 millions de dollars (19 millions de dollars en 2014) leur valeur d'utilité.

En 2015, Loblaw a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 15 millions de dollars (35 millions de dollars en 2014) se rapportant à six UGT (14 UGT en 2014) du secteur Vente au détail. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. Environ 50 % (93 % en 2014) des UGT à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait de 7 millions de dollars (33 millions de dollars en 2014) leur valeur comptable. La tranche restante de 50 % (7 % en 2014) des UGT à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une valeur d'utilité qui excédait de 8 millions de dollars (2 millions de dollars en 2014) leur valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, Loblaw crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT. Le chiffre d'affaires prévisionnel établi pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de Loblaw. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 8,0 % à 8,5 % à la clôture de 2015 (de 8,0 % à 8,5 % en 2014).

En 2015, Loblaw a comptabilisé des pertes de valeur de 23 millions de dollars de ses immobilisations corporelles liées aux fermetures annoncées d'environ 52 magasins de détail non rentables à l'échelle de plusieurs bannières et formats, et des pertes de valeur de 24 millions de dollars liées à la vente attendue de certains actifs des entreprises de soins de santé complémentaires de Shoppers (voir la note 37).

Loblaw a enregistré des pertes de valeur supplémentaires de 9 millions de dollars (14 millions de dollars en 2014) en lien avec des fermetures, des rénovations et des conversions de magasins de vente au détail. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur comptable du magasin de vente au détail excède la valeur recouvrable de ce dernier.

## Note 15. Immeubles de placement

Les tableaux suivants présentent l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immeubles de placement pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 :

(en millions de dollars)	2015	2014
Coût à l'ouverture de l'exercice	255 \$	172 \$
Acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (note 5)		16
Entrées		16
Sorties	(5)	(4)
Transfert des immobilisations corporelles	39	56
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(53)	(1)
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>236 \$</b>	<b>255 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	70 \$	73 \$
Amortissement	3	2
Pertes de valeur	12	11
Reprise de pertes de valeur	(1)	
Sorties	(3)	(2)
Transfert des (vers les) immobilisations corporelles	7	(9)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(12)	(5)
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>76 \$</b>	<b>70 \$</b>

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Valeur comptable	160 \$	185 \$
Juste valeur	194 \$	225 \$

En 2015, Loblaw a comptabilisé 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2014) de produits locatifs dans le résultat d'exploitation et a engagé des coûts d'exploitation directs de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2014) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, elle a comptabilisé des coûts d'exploitation directs de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2014) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

Un évaluateur indépendant, possédant une qualification professionnelle pertinente et reconnue et une expérience récente quant à la situation géographique et à la catégorie de l'immeuble de placement faisant l'objet de l'évaluation, a fourni une expertise pour certains des immeubles de placement de Loblaw. Pour ce qui est des autres immeubles de placement, Loblaw a déterminé la juste valeur en se fondant sur des données comparables du marché.

La juste valeur est établie selon la valeur de marché lorsque celle-ci est disponible. La valeur de marché est le montant estimé pour lequel un immeuble pourrait être échangé à la date d'évaluation entre un acheteur consentant et un vendeur consentant dans des conditions de concurrence normales où chacune des parties agit en connaissance de cause et en toute liberté.

Lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée selon la méthode du revenu en tenant compte des flux de trésorerie estimés attendus de la location de l'immeuble en fonction des modalités des contrats de location en vigueur et de la capacité de renégocier ces modalités au terme de la durée initiale ou de la durée prolongée du contrat, le cas échéant, majorés du produit net de la vente de l'immeuble à la fin de la période de calcul.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

L'évaluation des immeubles de placement au moyen de la méthode du revenu tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente de l'immeuble. À la clôture de l'exercice 2015, les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement allaient de 7,75 % à 9,50 % (6,00 % à 9,75 % en 2014), et les taux de capitalisation finaux allaient de 6,75 % à 8,75 % (5,50 % à 8,50 % en 2014).

En 2015, Loblaw a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, une perte de valeur de 12 millions de dollars (11 millions de dollars en 2014) sur les immeubles de placement, dont une perte de valeur de 9 millions de dollars liée aux fermetures annoncées d'environ 52 magasins de détail non rentables, du fait que la valeur comptable de l'ensemble des immeubles dépréciés était inférieure à leur valeur recouvrable (voir la note 37). Loblaw a comptabilisé une reprise des pertes de valeur des immeubles de placement de 1 million de dollars (néant en 2014) dans le résultat d'exploitation, la juste valeur diminuée des coûts de la vente de ces immeubles étant supérieure à leur valeur comptable.

### Note 16. Immobilisations incorporelles

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie générées en interne	Marques de commerce et de fabrique à durée d'utilité définie	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	3 461 \$	20 \$	25 \$	1 639 \$	5 989 \$	11 134 \$
Acquisitions d'entreprises					25	25
Entrées				216	17	233
Sorties				(2)	(3)	(5)
Élimination du coût des actifs entièrement amortis					(1)	(1)
Transfert vers les immobilisations corporelles				(1)		(1)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères					17	17
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 461 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>1 852 \$</b>	<b>6 044 \$</b>	<b>11 402 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice		19 \$	6 \$	852 \$	471 \$	1 348 \$
Amortissement		1	1	220	538	760
Sorties				(2)	(1)	(3)
Pertes de valeur					3	3
Élimination des amortissements des actifs entièrement amortis					(1)	(1)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères					3	3
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice</b>		<b>20 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>1 070 \$</b>	<b>1 013 \$</b>	<b>2 110 \$</b>
<b>Valeur comptable au :</b>						
31 décembre 2015	3 461 \$		18 \$	782 \$	5 031 \$	9 292 \$

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie générées en interne <sup>i)</sup>	Marques de commerce et de fabrique à durée d'utilité définie	Logiciels <sup>i)</sup>	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie	Total <sup>i)</sup>
Coût à l'ouverture de l'exercice	71 \$	20 \$	23 \$	1 190 \$	179 \$	1 483 \$
Acquisitions d'entreprises <sup>ii)</sup>	3 390		2	230	5 828	9 450
Entrées		3		222	5	230
Sorties		(3)		(3)	(2)	(8)
Élimination du coût des actifs entièrement amortis					(1)	(1)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente					(29)	(29)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères					9	9
Coût à la clôture de l'exercice	3 461 \$	20 \$	25 \$	1 639 \$	5 989 \$	11 134 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice		19 \$	5 \$	600 \$	54 \$	678
Amortissement			1	255	420	676
Élimination des amortissements des actifs entièrement amortis				(3)	(1)	(4)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente					(3)	(3)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères					1	1
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice		19 \$	6 \$	852 \$	471 \$	1 348 \$
Valeur comptable au : 31 décembre 2014	3 461 \$	1 \$	19 \$	787 \$	5 518 \$	9 786 \$

i) Certains chiffres de 2014 ont été retraités (voir la note 2).

ii) Comprend un montant de 9 440 millions de dollars lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

**Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie** Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie comptabilisées par Loblaw se composent de marques de fabrique et de commerce, ainsi que des quotas d'importation. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de T&T Supermarket Inc. par Loblaw. Loblaw prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce ainsi que des quotas d'importation chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, Loblaw a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéfinie.

La société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie pour 2015 et 2014 et a conclu qu'aucune perte de valeur n'avait été subie.

**Hypothèses clés** Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont conformes aux hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente du goodwill (voir la note 17).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Logiciels** Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. Ces montants tiennent compte des coûts d'emprunt de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2014) inscrits à l'actif.

**Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie** Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie se composent principalement des dossiers d'ordonnances de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de la valeur comptable du programme de fidélisation *Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum* (voir la note 5).

La société a effectué ses tests de dépréciation des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité définie et a conclu qu'il n'existait aucun indice de dépréciation en 2015 ni en 2014.

### Note 17. Goodwill

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur du goodwill :

(en millions de dollars)	2015	2014 <sup>i)</sup>
Coût à l'ouverture de l'exercice	4 818 \$	2 427 \$
Acquisitions d'entreprises <sup>ii)</sup>	50	2 375
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	30	16
<b>Coût à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 898 \$</b>	4 818 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	1 062 \$	1 062 \$
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 062 \$</b>	1 062 \$
<b>Valeur comptable aux :</b>		
31 décembre	3 836 \$	3 756 \$

i) Certains chiffres de 2014 ont été retraités (voir la note 5).

ii) Comprennent 21 millions de dollars liés à l'acquisition d'un magasin d'alimentation et, en 2014, elles comprenaient 2 360 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Weston Foods	314 \$	278 \$
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2 390	2 369
Marché	360	337
Escompte	459	459
T&T Supermarket Inc.	129	129
Autres	184	184
<b>Valeur comptable du goodwill</b>	<b>3 836 \$</b>	3 756 \$

La société a achevé ses tests de dépréciation annuels du goodwill pour 2015 et 2014 et a conclu qu'il n'avait subi aucune perte de valeur.

**Hypothèses clés** Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré s'établit entre 6,0 % et 7,0 % (entre 6,0 % et 6,5 % en 2014) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière de la société.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide de taux d'actualisation fondés sur le coût du capital moyen pondéré après impôt de la société, ajusté pour tenir compte des risques propres à chaque UGT. À la clôture de l'exercice 2015, les taux d'actualisation après impôt utilisés aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissaient entre 6,5 % et 9,5 % (entre 8,5 % et 9,5 % en 2014). Les taux d'actualisation avant impôt allaient de 8,7 % à 12,9 % (de 11,4 % à 13,0 % en 2014).

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de trois ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % (2,0 % en 2014). La croissance du montant ajusté du BAIIA budgétée est fondée sur le budget et les plans stratégiques approuvés par le Conseil de GWL et de celui de Loblaw.

#### Note 18. Autres actifs

Le tableau suivant présente les composantes des autres actifs :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Juste valeur du contrat à livrer sur actions (note 32)	381 \$	367 \$
Placements divers et autres créances	119	141
Actif net au titre des prestations constituées (note 28)	204	109
Autres	171	66
Autres actifs	875 \$	683 \$

#### Note 19. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Le passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la Loblaw (le « passif au titre de la fidélisation ») est inclus dans les fournisseurs et autres passifs. La valeur comptable du passif au titre de la fidélisation se présente comme suit :

(en millions de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Passif au titre de la fidélisation	229 \$	229 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Note 20. Provisions

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de la restructuration, de l'autoassurance, des taxes à la consommation, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement et des arrangements liés aux contrats de location déficitaires, ainsi qu'un passif lié au retrait d'un régime de retraite multi-employeurs.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des provisions pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 :

(en millions de dollars)	2015	2014
Provisions à l'ouverture de l'exercice	<b>233 \$</b>	201 \$
Acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (note 5)		19
Entrées	<b>209</b>	89
Paievements	<b>(102)</b>	(79)
Reprises	<b>(13)</b>	(3)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	<b>10</b>	6
Provisions à la clôture de l'exercice	<b>337 \$</b>	233 \$

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2015	31 déc. 2014
Valeur comptable des provisions comptabilisées dans les postes suivants :		
Partie courante des provisions	<b>180 \$</b>	130 \$
Partie non courante des provisions	<b>157</b>	103
Provisions	<b>337 \$</b>	233 \$

Le total des charges à payer au titre des assurances s'est établi à 85 millions de dollars (84 millions de dollars en 2014), dont un montant de 47 millions de dollars (50 millions de dollars en 2014) a été comptabilisé dans la partie non courante des provisions et un montant de 38 millions de dollars (34 millions de dollars en 2014), dans la partie courante des provisions. Un montant de 29 millions de dollars (30 millions de dollars en 2014) à l'égard d'un passif au titre de la rémunération des travailleurs des États-Unis est compris dans le total des charges à payer au titre des assurances. Le coût connexe et la charge à payer au titre de la rémunération des travailleurs sont comptabilisés à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Le taux d'actualisation qui a été utilisé en 2015 pour déterminer le coût de la rémunération des travailleurs des États-Unis et le passif à ce titre est de 2,0 % (2,0 % en 2014). Le total du passif au titre de la rémunération des travailleurs correspond à la dernière estimation des pertes actuarielles, moins les pertes réelles subies jusqu'à présent. Toute variation du passif au titre de la rémunération des travailleurs est immédiatement comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

En 2015, le coût de rémunération des travailleurs des États-Unis lié au passif comptabilisé au titre de la rémunération des travailleurs s'est chiffré à 5 millions de dollars (4 millions de dollars en 2014).

À la clôture de l'exercice 2015, un montant de 140 millions de dollars (37 millions de dollars en 2014) lié aux restructurations a été comptabilisé dans les provisions de Loblaw (voir la note 37).

## Note 21. Dette à court terme

Les composantes de la dette à court terme se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Autres fiducies de titrisation indépendantes (note 11)	550 \$	605 \$
Débetures de série B <sup>i)</sup>	536	496
Dette à court terme	1 086 \$	1 101 \$

- i) Les débetures de série B émises par GWL sont remboursables à vue et portent intérêt au taux moyen pondéré courant de 1,43 % (1,77 % en 2014). Les débetures de série A à 7,00 % (voir la note 22) et les débetures de série B sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

**Autres fiducies de titrisation indépendantes** L'encours de la dette à court terme se rapporte aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes avec droit de recours. En 2015, la Banque PC a comptabilisé une réduction nette de 55 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes.

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2015 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2017, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

À la clôture de l'exercice 2015, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par les autres fiducies de titrisation indépendantes s'établissaient à 175 millions de dollars (120 millions de dollars en 2014).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Note 22. Dette à long terme

Le tableau suivant présente les composantes de la dette à long terme :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Facilité de crédit à terme non garantie		
1,13 % + taux des acceptations bancaires, échéant en 2019	250 \$	
1,45 % + taux des acceptations bancaires, échéant en 2019	48	1 229 \$
Débiteures et billets à moyen terme		
Billets de George Weston limitée		
Série A, 7,00 %, échéant en 2031 <sup>i)</sup>	466	466
3,78 %, échéant en 2016	350	350
4,12 %, échéant en 2024	200	200
7,10 %, échéant en 2032	150	150
6,69 %, échéant en 2033	100	100
Billets de Les Compagnies Loblaw limitée		
7,10 %, échéant en 2016	300	300
3,75 %, échéant en 2019	800	800
5,22 %, échéant en 2020	350	350
4,86 %, échéant en 2023	800	800
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	(46)	(57)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix		
2,01 %, échéant en 2016	225	225
2,36 %, échéant en 2018	275	275
Débiteures de Propriétés de Choix		
Série A 3,55 %, échéant en 2018	400	400
Série B 4,90 %, échéant en 2023	200	200
Série C 3,50 %, échéant en 2021	250	250
Série D 4,29 %, échéant en 2024	200	200
Série E 2,30 %, échéant en 2020	250	
Série F 4,06 %, échéant en 2025	200	
Série 5 3,00 %, échéant en 2016	300	300
Série 6 3,00 %, échéant en 2017	200	200
Série 7 3,00 %, échéant en 2019	200	200
Série 8 3,60 %, échéant en 2020	300	300
Série 9 3,60 %, échéant en 2021	200	200
Série 10 3,60 %, échéant en 2022	300	300
Dette à long terme garantie par une hypothèque		
3,15 % à 7,42 % échéant entre 2017 et 2029 (note 14)	82	86
Certificats de placement garanti		
1,10 % à 3,78 %, échéant entre 2016 et 2020	809	634
Fiducies de titrisation indépendantes		
3,58 %, échéant en 2015		350
2,91 %, échéant en 2018	400	400
2,23 %, échéant en 2020	250	
Fiducies de financement indépendantes	529	498
Obligations découlant de contrats de location-financement (note 31)	629	600
Facilité de crédit engagée		122
Coûts de transaction et autres	(22)	(33)
<b>Total de la dette à long terme</b>	<b>12 276 \$</b>	<b>12 726 \$</b>
Moins la tranche échéant à moins d'un an	1 348	420
<b>Dette à long terme</b>	<b>10 928 \$</b>	<b>12 306 \$</b>

i) Les débiteures de série A à 7,00 % et les débiteures de série B (voir la note 21) sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous :

**Facilités de crédit à terme non garanties** En 2015, Loblaw a obtenu 250 millions de dollars par la voie d'une facilité de crédit à terme non garantie portant intérêt à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires majoré de 1,13 %, échéant le 30 mars 2019.

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, Loblaw a obtenu une facilité de crédit à terme non garantie de 3 500 millions de dollars (l'« emprunt à terme lié à l'acquisition »). En 2015, Loblaw a remboursé 1 181 millions de dollars (2 271 millions de dollars en 2014) sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition, ce qui a donné lieu à un encours de 48 millions de dollars à la clôture de l'exercice 2015 (1 229 millions de dollars en 2014). Depuis l'acquisition, Loblaw a remboursé 3 452 millions de dollars sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition, ce montant comprenant le produit net de 1 500 millions de dollars tiré de la vente des billets du cédant de Propriétés de Choix à des tiers et un produit de 250 millions de dollars provenant de l'emprunt à terme non garanti obtenu en 2015, ces montants ayant tous deux eu une incidence neutre sur la dette à long terme. Le produit net de 66 millions de dollars tiré des dessaisissements de magasins exigés conformément à l'entente de consentement a également servi à rembourser l'emprunt à terme lié à l'acquisition.

En 2014, Loblaw a engagé des coûts de financement de 41 millions de dollars liés à la facilité de crédit à terme non garantie, qui ont été inscrits à l'actif. En 2015, l'amortissement des coûts de financement de l'emprunt à terme lié à l'acquisition s'est établi à 16 millions de dollars (25 millions de dollars en 2014). Du montant amorti, une tranche de 15 millions de dollars (23 millions de dollars en 2014) a fait l'objet d'un amortissement accéléré en raison des remboursements anticipés sur cette facilité.

Les facilités de crédit à terme non garanties de Loblaw comportent certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 27).

**Débetures et billets à moyen terme** Le tableau suivant présente un résumé des débetures et des billets à moyen terme émis en 2015 et en 2014 :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2015	2014
			Montant en capital	Montant en capital
Débetures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix <sup>i)</sup>				
- Série E	2,30 %	14 septembre 2020	<b>250 \$</b>	
- Série F	4,06 %	24 novembre 2025	<b>200</b>	
- Série C	3,50 %	8 février 2021		250 \$
- Série D	4,29 %	8 février 2024		200
Billets à moyen terme de GWL	4,12 %	17 juin 2024		200
Billets à moyen terme de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix <sup>ii)</sup>	2,01 %	24 mai 2016		225
Billets à moyen terme de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix <sup>ii)</sup>	2,36 %	24 mai 2018		275
Total des billets et des débetures émis			<b>450 \$</b>	1 150 \$

i) Les placements ont eu lieu dans le cadre du prospectus simplifié préalable de base de Propriétés de Choix.

ii) Loblaw a repris ces billets à moyen terme dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente en détail les remboursements effectués en 2014 :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital
Billets à moyen terme de GWL	5,05 %	10 mars 2014	200 \$
Billets à moyen terme de Loblaw	6,00 %	3 mars 2014	100
Billets à moyen terme de Loblaw	4,85 %	8 mai 2014	350
Total des billets à moyen terme remboursés			650 \$

Aucun remboursement n'a été effectué en 2015.

Après la clôture de l'exercice 2015, Propriétés de Choix a émis un avis de rachat anticipé pour ses débetures non garanties de premier rang de série 5, portant intérêt à 3,00 % d'une valeur de 300 millions de dollars à compter du 7 mars 2016.

En 2014, Choice Properties Limited Partnership a conclu un acte de fiducie-cadre avec Société de fiducie Computershare du Canada afin de créer des actes de fiducie complémentaires en vue de faciliter le remplacement de toutes les tranches de billets du cédant détenus par Loblaw, le montant en capital, le taux d'intérêt et la date d'échéance des billets des séries 5 à 10 étant identiques à ceux des billets remplacés. Les billets de remplacement portent intérêt à des taux fixes allant de 3,00% à 3,60 % et arrivent à échéance de 2016 à 2022. Les autres modalités des nouveaux billets étaient essentiellement les mêmes que celles des billets remplacés. Loblaw a par la suite vendu les billets de remplacement à des parties non liées et a reçu un produit net de 1 500 millions de dollars. Loblaw a affecté ce produit et la trésorerie existante au remboursement d'une tranche de l'emprunt à terme lié à l'acquisition dont il est question ci-dessus.

**Certificats de placement garanti (« CPG »)** Le tableau suivant présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 :

(en millions de dollars)	2015	2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	634 \$	430 \$
CPG émis	211	261
CPG arrivés à échéance	(36)	(57)
Solde à la clôture de l'exercice	809 \$	634 \$

**Fiducies de titrisation indépendantes** En 2015, les billets à terme de premier rang et les billets à terme subordonnés, à 3,58 %, sur cinq ans et d'une valeur de 350 millions de dollars émis par *Eagle* sont venus à échéance et ont été remboursés. De plus, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de 250 millions de dollars, portant intérêt au taux moyen pondéré de 2,23 % et échéant le 17 septembre 2020. Les billets émis par *Eagle* sont des billets à moyen terme garantis par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 11). Loblaw a fourni des lettres de crédit en faveur des billets d'*Eagle* émis avant 2015 et en cours à la clôture de l'exercice 2015 (voir la note 35).

**Fiducies de financement indépendantes** À la clôture de l'exercice 2015, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 529 millions de dollars (498 millions de dollars en 2014) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. En 2014, Loblaw a renouvelé cette facilité de crédit engagée renouvelable et a repoussé la date d'échéance au 6 mai 2017, les autres modalités demeurant essentiellement inchangées. Loblaw accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes (voir la note 35).

**Facilités de crédit engagées** Les composantes des lignes de crédit engagées à la clôture des exercices 2015 et 2014 se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux		31 déc. 2014	
	31 déc. 2015		Disponible	Prélevé
Facilité de crédit engagée de Loblaw <sup>i)</sup>	<b>1 000 \$</b>		1 000 \$	
Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix <sup>ii)</sup>	<b>500</b>		500	122 \$
Facilités de crédit engagées	<b>1 500 \$</b>		1 500 \$	122 \$

- i) En 2015, Loblaw a modifié l'entente visant sa facilité de crédit afin de repousser la date d'échéance au 31 mars 2020, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.
- ii) En 2015, Propriétés de Choix a modifié l'entente visant sa facilité de crédit afin de repousser la date d'échéance au 5 juillet 2020, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Ces facilités comportent certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 27).

En 2014, à la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le solde de 478 millions de dollars à payer sur la facilité de crédit bancaire renouvelable de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a été remboursé et la facilité a été annulée.

**Tranche à moins d'un an de la dette à long terme** Le tableau suivant présente un résumé de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars)	Aux		31 déc. 2014	
	31 déc. 2015			
Billet à moyen terme de GWL	<b>350 \$</b>			
Billet à moyen terme de Loblaw	<b>300</b>			
Billet à moyen terme de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	<b>225</b>			
Débtenture de Propriétés de Choix	<b>300</b>			
<i>Eagle</i>				350 \$
Obligations découlant de contrats de location-financement	<b>56</b>			38
CPG	<b>112</b>			29
Dette à long terme garantie par une hypothèque	<b>5</b>			3
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	<b>1 348 \$</b>			420 \$

**Calendrier de remboursement** Le calendrier des remboursements sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	Au	
	31 déc. 2015	
2016	<b>1 348 \$</b>	
2017	<b>903</b>	
2018	<b>1 377</b>	
2019	<b>1 567</b>	
2020	<b>1 339</b>	
Par la suite	<b>5 810</b>	
Dette à long terme (déduction faite des coûts de transaction et de l'incidence du rachat du coupon)	<b>12 344 \$</b>	

Voir la note 32 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Note 23. Autres passifs

Les autres passifs se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 28)	<b>368 \$</b>	370 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	<b>124</b>	124
Obligation différée découlant d'un contrat de location	<b>101</b>	77
Juste valeur des contrats de location acquis	<b>90</b>	104
Passif au titre de la rémunération fondée sur des actions (note 29)	<b>5</b>	7
Autres	<b>130</b>	167
Autres passifs	<b>818 \$</b>	849 \$

### Note 24. Titres de participation

En 2015, Loblaw a racheté la totalité de ses 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série A, sans droit de vote, à 5,95 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars (12,0 millions d'actions autorisées), classées comme autres passifs financiers. Le rachat a été financé principalement par le produit tiré des émissions des actions privilégiées de deuxième rang, série B (voir la note 26).

### Note 25. Capital social

Le capital social se compose de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Capital social ordinaire	<b>191 \$</b>	180 \$
Actions privilégiées – Série I	<b>228</b>	228
Actions privilégiées – Série III	<b>196</b>	196
Actions privilégiées – Série IV	<b>197</b>	197
Actions privilégiées – Série V	<b>196</b>	196
Capital social	<b>1 008 \$</b>	997 \$

**Capital social ordinaire (nombre illimité autorisé)** Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau suivant présente sommairement l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2015		2014	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	127 901 231	180 \$	127 899 410	155 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions (note 29)	144 386	11	312 583	25
Rachetées et annulées	(133 956)		(310 762)	
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	127 911 661	191 \$	127 901 231	180 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(291 304)		(218 726)	
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(71 858)		(127 000)	
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 29)	91 131		54 422	
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(272 031)		(291 304)	
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	127 639 630	191 \$	127 609 927	180 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	127 675 501		127 788 025	

**Actions privilégiées de série I (10,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 9,4 millions d'actions privilégiées de série I sans droit de vote à 5,80 %, d'une valeur nominale de 235 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,45 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré des dividendes accumulés et impayés à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

**Actions privilégiées de série III (10,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série III sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Actions privilégiées de série IV (8,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série IV sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

**Actions privilégiées de série V (8,0 millions d'actions autorisées)** GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série V sans droit de vote à 4,75 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,1875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

**Dividendes** La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil de la société, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles, des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour réduire sa dette et financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2015 et de 2014, le Conseil a augmenté de 0,005 \$ le dividende trimestriel par action ordinaire qui est passé à 0,425 \$ et à 0,42 \$ par action ordinaire, respectivement. Le Conseil a déclaré les dividendes suivants :

(en dollars)	2015	2014
Dividendes déclarés par action <sup>i)</sup> :		
Action ordinaire	1,695 \$	1,675 \$
Action privilégiée :		
Série I	1,45 \$	1,45 \$
Série III	1,30 \$	1,30 \$
Série IV	1,30 \$	1,30 \$
Série V	1,19 \$	1,19 \$

- i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V ont été payés le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I ont été payés le 15 décembre 2015.

Le tableau suivant présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés après la clôture de l'exercice 2015 :

(en dollars)

Dividendes déclarés par action <sup>i)</sup> – Action ordinaire	<b>0,425 \$</b>
– Action privilégiée :	
Série I	<b>0,36 \$</b>
Série III	<b>0,32 \$</b>
Série IV	<b>0,32 \$</b>
Série V	<b>0,30 \$</b>

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V sont payables le 1<sup>er</sup> avril 2016. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I seront payés le 15 mars 2016.

**Programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités** Le tableau suivant présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR (nombre d'actions)	<b>71 858</b>	127 000
Actions rachetées et annulées (nombre d'actions)	<b>133 956</b>	310 762
Contrepartie en trésorerie payée		
Actions rachetées et détenues en fiducie	<b>(7) \$</b>	(11) \$
Actions rachetées et annulées	<b>(14) \$</b>	(29) \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	<b>21 \$</b>	40 \$

Le capital social a enregistré une réduction négligeable en 2015 et en 2014 par suite de l'activité de la société dans le cadre de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

En 2015, GWL a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX »), d'au plus 6 395 929 de ses actions ordinaires ou la conclusion de dérivés sur actions à cette fin, représentant environ 5 % des actions ordinaires en circulation. Conformément aux statuts et règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions à un prix égal à leur cours à la date de l'acquisition.

#### **Note 26. Transactions portant sur le capital de Loblaw**

**Actions privilégiées de Loblaw** En 2015, Loblaw a émis 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, (nombre illimité autorisé) d'une valeur nominale de 225 millions de dollars. Ces actions confèrent à leur porteur le droit à un dividende annuel privilégié cumulatif fixe en trésorerie d'environ 1,325 \$ par action, à mesure que le Conseil de Loblaw en déclare, et les dividendes s'accumulent à compter de la date d'émission et sont payables trimestriellement le dernier jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année. Les actions privilégiées de deuxième rang, série B, n'ont pas de date d'échéance fixe et ne sont pas rachetables au gré du porteur.

À la clôture de l'exercice 2015, les actions privilégiées de deuxième rang, série B, d'un montant de 221 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission de 4 millions de dollars, après impôt, et des dividendes en trésorerie déclarés de 7 millions de dollars sont présentés comme composante des participations ne donnant pas le contrôle dans le bilan consolidé de la société.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Actions ordinaires de Loblaw** Le tableau suivant présente un résumé de l'activité relative aux actions ordinaires de Loblaw aux termes des accords de rémunération fondée sur des actions et dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ainsi que l'incidence sur les états financiers consolidés pour les périodes indiquées :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Rémunération fondée sur des actions (nombre d'actions)	2 724 662	4 048 766
Actions rachetées dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	(5 308 733)	(3 353 800)
	(2 584 071)	694 966
Contrepartie en trésorerie reçue (payée)		
Actions émises en vue du règlement d'options sur actions	63 \$	129 \$
Actions rachetées et détenues en fiducie	(63)	
Actions rachetées et annulées	(280)	(178)
	(280) \$	(49) \$
Augmentation (diminution) du surplus d'apport		
Rémunération fondée sur des actions	16 \$	28 \$
Actions rachetées et détenues en fiducie	(15)	
Actions rachetées et annulées	(65)	(34)
	(64) \$	(6) \$

En 2014, Loblaw avait émis 119 471 382 de ses actions ordinaires en vue de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, ce qui avait donné lieu à une réduction de la participation véritable de la société dans Loblaw. L'incidence de la réduction de la participation véritable était déterminée en fonction de la variation de la quote-part des actifs nets identifiables. Le profit découlait de la dilution de la participation véritable de la société dans Loblaw et a été comptabilisé dans les résultats non distribués, car GWL demeurait l'actionnaire détenant le contrôle de Loblaw (voir la note 1). Par conséquent, les résultats non distribués ont augmenté de 1 078 millions de dollars.

### Note 27. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau suivant présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Dettes bancaires	143 \$	162 \$
Dettes à court terme	1 086	1 101
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 348	420
Dettes à long terme	10 928	12 306
Certains autres passifs	30	28
Juste valeur des dérivés financiers liés à la dette ci-dessus	(381)	(367)
Titres de participation		225
Total de la dette	13 154 \$	13 875 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	7 699	7 289
Total du capital sous gestion	20 853 \$	21 164 \$

**Dépôts de prospectus préalables de base simplifiés (les « prospectus »)** En 2015, GWL a déposé un prospectus visant l'émission éventuelle de débentures et d'actions privilégiées d'au plus 1,0 milliard de dollars, ou toute combinaison de ces titres, sur 25 mois.

En 2015, Loblaw a déposé un prospectus visant l'émission éventuelle de débentures ou d'actions privilégiées d'au plus 1,5 milliard de dollars, ou toute combinaison de ces titres. Le prospectus vient à échéance en 2017. En 2015, Loblaw a émis des actions privilégiées d'une valeur de 225 millions de dollars dans le cadre de ce prospectus.

En 2015, Propriétés de Choix a déposé un prospectus visant l'émission éventuelle de parts et de titres de créance, ou toute combinaison de ces titres, d'une valeur d'au plus 2,0 milliards de dollars, ou toute combinaison de ces titres, sur 25 mois.

En 2015, *Eagle* a déposé un prospectus visant l'émission éventuelle de billets d'au plus 1,0 milliard de dollars sur 25 mois.

**Clauses restrictives et exigences réglementaires** Loblaw est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de sa facilité de crédit existante, de ses facilités de crédit à terme non garanties, de certains billets à moyen terme et de lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par Loblaw afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2015 et tout au long de l'exercice, Loblaw respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance visant ses débentures et la facilité de crédit de Propriétés de Choix, lesquelles portent notamment sur les ratios de couverture et les ratios de levier financier. Ces ratios sont évalués trimestriellement par Propriétés de Choix afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2015 et tout au long de l'exercice, Propriétés de Choix respectait les clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Loblaw est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 4,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 6,0 % et un ratio du total des fonds propres de 8,0 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. À la clôture de l'exercice 2015 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

En 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice intitulée *Normes de liquidité*, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité à court terme (« LCR ») qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. À la clôture de l'exercice 2015, la Banque PC se conformait à la norme LCR.

De plus, la société possède des filiales entièrement détenues qui exercent des activités d'assurance. Ces filiales dépassaient toutes les exigences réglementaires minimales qui leur sont imposées en matière de capital et de surplus à la clôture de l'exercice 2015.

### **Note 28. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme**

**Avantages postérieurs à l'emploi** La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Les comités de retraite (les « comités ») de GWL et de Loblaw veillent sur les régimes de retraite de la société. Les comités aident le Conseil de GWL et celui de Loblaw à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Les comités les aident également à surveiller l'administration des régimes assurée par la direction, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur une évaluation de la solvabilité pour laquelle les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détails dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujetti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2016, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

**Autres régimes d'avantages du personnel à long terme** La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

**i) Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes à prestations définies**

Le tableau suivant résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	Aux		31 déc. 2014	
	31 déc. 2015			
(en millions de dollars)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(2 281) \$		(2 423) \$	
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(184)	(166) \$	(131)	(204) \$
Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	(2 465) \$	(166) \$	(2 554) \$	(204) \$
Juste valeur des actifs des régimes	2 485		2 502	
Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)	20 \$	(166) \$	(52) \$	(204) \$
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	(18)		(5)	
<b>Total du surplus net (de l'obligation nette) au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>2 \$</b>	<b>(166) \$</b>	<b>(57) \$</b>	<b>(204) \$</b>
<b>Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :</b>				
Autres actifs (note 18)	204 \$		109 \$	
Autres passifs (note 23)	(202) \$	(166) \$	(166) \$	(204) \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

(en millions de dollars)	2015			2014		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
<b>Variation de la juste valeur des actifs</b>						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	2 502 \$		2 502 \$	2 044 \$		2 044 \$
Acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix (note 5)				161		161
Cotisations de l'employeur <sup>i)</sup>	(11)		(11)	58		58
Cotisations des salariés	4		4	4		4
Prestations versées	(109)		(109)	(107)		(107)
Produits d'intérêts	98		98	101		101
Gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global	120		120	242		242
Règlements <sup>ii)</sup>	(122)		(122)			
Autres <sup>iii)</sup>	3		3	(1)		(1)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	2 485 \$		2 485 \$	2 502 \$		2 502 \$
<b>Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 554 \$	204 \$	2 758 \$	2 017 \$	174 \$	2 191 \$
Acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix (note 5)				173	6	179
Coût des services rendus au cours	63	7	70	53	7	60
Coût financier	102	8	110	102	8	110
Prestations versées	(118)	(7)	(125)	(114)	(6)	(120)
Cotisations des salariés	4		4	4		4
(Gains actuariels compris) pertes actuarielles comprises	(42)	(46)	(88)	310	15	325
Règlements <sup>ii)</sup>	(111)		(111)			
Indemnités de départ contractuelles <sup>iv)</sup>				1		1
Indemnité de départ spéciales <sup>iv)</sup>				2		2
Autres <sup>iii)</sup>	13		13	6		6
Solde à la clôture de l'exercice	2 465 \$	166 \$	2 631 \$	2 554 \$	204 \$	2 758 \$

- i) Les cotisations de l'employeur pour 2015 sont contrebalancées par le remboursement des cotisations de l'employeur de 50 millions de dollars à partir des actifs de l'un des régimes complémentaires de la société.
- ii) Les règlements se rapportent aux achats de rentes et aux rachats de régimes de retraite réalisés en 2015.
- iii) Tient compte de l'incidence des cours de change sur les régimes de retraite à prestations définies libellés en dollars américains.
- iv) Se rapporte aux compressions du personnel du siège social et du personnel occupant des postes administratifs de Loblaw en 2014 (voir la note 37).

En 2015, la société a procédé à plusieurs achats de rentes et rachats de régimes de retraite ayant trait à d'anciens employés. Ces activités visent à réduire les obligations de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés à ces obligations. La société a versé 122 millions de dollars à partir des actifs des régimes concernés pour régler des obligations au titre des régimes de retraite d'un montant de 111 millions de dollars et a comptabilisé des charges liées au règlement de 11 millions de dollars dans les frais de vente et charges générales et administratives. Les charges liées au règlement découlaient du fait que les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les achats de rentes et les rachats de régimes de retraite étaient inférieurs aux taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations de la société au titre des régimes de retraite à prestations définies. Pour l'exercice clos en 2015, le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 218 millions de dollars (343 millions de dollars en 2014).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 44 % aux participants actifs aux régimes (42 % en 2014)
- 10 % aux participants aux régimes différés (11 % en 2014)
- 46 % aux retraités (47 % en 2014)

En 2016, la société prévoit verser des cotisations d'environ 35 millions de dollars (cotisations de 39 millions de dollars en 2015) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation selon les évaluations actuarielles réalisées, le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences réglementaires et d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2015 (52 semaines)			2014 (53 semaines)		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
(en millions de dollars)						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	63 \$	7 \$	70 \$	53 \$	7 \$	60 \$
Coût financier des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	4	8	12	1	8	9
Charges liées au règlement <sup>i)</sup>	11		11			
Indemnités de départ contractuelles et spéciales <sup>ii)</sup>				3		3
Autres	8		8	6		6
<b>Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net</b>	<b>86 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>101 \$</b>	<b>63 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>78 \$</b>

i) Se rapporte aux achats de rentes et rachats de régimes de retraite réalisés en 2015.

ii) Se rapporte aux compressions du personnel du siège social et du personnel occupant des postes administratifs de Loblaw en 2014 (voir la note 37).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente les (gains actuariels) (pertes actuarielles) comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global :

	2015 (52 semaines)			2014 (53 semaines)		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
(en millions de dollars)						
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	(120) \$		(120) \$	(242) \$		(242) \$
Ajustements liés à l'expérience	(10)	(45) \$	(55)	18	(1) \$	17
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses	(22)	(1)	(23)	34	3	37
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses financières	(10)		(10)	258	13	271
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs	13		13	(2)		(2)
Total des (gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	(149) \$	(46) \$	(195) \$	66 \$	15 \$	81 \$
Charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat liés aux (gains actuariels) pertes actuarielles (note 7)	40	12	52	(18)	(4)	(22)
(Gains actuariels) pertes actuarielles, déduction faite des charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat	(109) \$	(34) \$	(143) \$	48 \$	11 \$	59 \$

Le tableau suivant présente le cumul des pertes actuarielles (gains actuariels) avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

(en millions de dollars)	2015			2014		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	206 \$	(11) \$	195 \$	140 \$	(26) \$	114 \$
(Gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes avant impôt comptabilisés au cours de l'exercice	(149)	(46)	(195)	66	15	81
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	57 \$	(57) \$	\$	206 \$	(11) \$	195 \$

**Détail des actifs des régimes** Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Aux		31 déc. 2014	
	31 déc. 2015		31 déc. 2014	
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Canadiens – fonds en gestion commune	99 \$	4 %	336 \$	13 %
Étrangers – fonds en gestion commune	884	36 %	570	23 %
Total des titres de capitaux propres	983 \$	40 %	906 \$	36 %
<b>Titres de créance</b>				
Titres à revenu fixe				
– Titres d'État	677 \$	27 %	789 \$	31 %
– Titres de sociétés	211	8 %	273	11 %
Fonds en gestion commune à revenu fixe <sup>i)</sup>				
– Titres d'État	455	18 %	375	15 %
– Titres de sociétés	67	3 %	70	3 %
Total des titres de créance	1 410 \$	56 %	1 507 \$	60 %
<b>Autres placements</b>	70 \$	3 %	54 \$	2 %
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	22 \$	1 %	20 \$	1 %
<b>Remboursement d'impôt à recevoir de l'ARC</b>			15 \$	1 %
Total	2 485 \$	100 %	2 502 \$	100 %

i) Des titres d'État et des titres de sociétés peuvent être inclus dans le même fonds en gestion commune à revenu fixe.

À la clôture des exercices 2015 et 2014, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de GWL ou de Loblaw.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

**Principales hypothèses actuarielles** Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimés en moyennes pondérées) :

	2015		2014	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies
<b>Obligations au titre des régimes à prestations définies</b>				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	s. o.	3,50 %	s. o.
Table de mortalité <sup>i)</sup>	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle
<b>Charge nette au titre des régimes à prestations définies</b>				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,00 %	4,75 %	4,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	s. o.	3,50 %	s. o.
Table de mortalité <sup>i)</sup>	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Priv générationnelle	CPM-RPP2014Priv générationnelle

s. o. – sans objet

i) La table de mortalité du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes de chaque régime.

La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice 2015 était de 16,2 ans (15,1 ans en 2014).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,50 % à la clôture de l'exercice 2015, et il devrait demeurer à 4,50 % d'ici la clôture de l'exercice 2016 et par la suite.

**Sensibilité des principales hypothèses actuarielles** Le tableau suivant présente les principales hypothèses pour 2015 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes à prestations définies	
	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies <sup>i)</sup>	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies <sup>i)</sup>
Augmentation (diminution) (en millions de dollars)				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(367) \$	(31) \$	(21) \$	
d'une diminution de 1 %	434 \$	30 \$	26 \$	1 \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé			4,50 %	4,50 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s. o.	s. o.	18 \$	2 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	s. o.	(15) \$	(2) \$

s. o. - sans objet

i) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût financier.

## ii) Régimes de retraite multi-employeurs

En 2015, la société a inscrit une charge de 61 millions de dollars (65 millions de dollars en 2014) dans le résultat d'exploitation, soit les cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2016, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

Loblaw, de concert avec ses franchisés, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 52 000 employés y participant (52 000 en 2014). Les charges de 2015 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 59 millions de dollars (54 millions de dollars en 2014) au RRECC.

Weston Foods participe à un régime de retraite multi-employeurs aux États-Unis, qui prévoit le versement de prestations de retraite aux salariés syndiqués conformément aux dispositions de l'une de ses conventions collectives. En 2014, Weston Foods a effectué un paiement de 8 millions de dollars (7 millions de dollars américains), qui a été inscrit dans les frais de vente et charges générales et administratives. Weston Foods continue de participer aux régimes de retraite multi-employeurs, mais en tant que nouvel employeur comme il est défini par le régime conformément à sa convention collective.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### iii) Coût des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi comme suit :

(en millions de dollars)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies <sup>i)</sup>	101 \$	78 \$
Coût des régimes à cotisations définies <sup>ii)</sup>	29	26
Coût des régimes de retraite multi-employeurs <sup>iii)</sup>	61	65
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	191 \$	169 \$
Coût des autres avantages du personnel à long terme <sup>iv)</sup>	28	31
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	219 \$	200 \$
<b>Comptabilisés à l'état consolidé des résultats comme suit :</b>		
Bénéfice d'exploitation (note 30)	205 \$	187 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	14	13
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	219 \$	200 \$

- i) Comprend les charges liées au règlement de 11 millions de dollars se rapportant aux achats de rentes et rachats de régimes de retraite réalisés en 2015.
- ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes à cotisations définies.
- iii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes de retraite multi-employeurs et tiennent compte du versement lié au règlement relatif à un régime de retraite multi-employeurs de 8 millions de dollars en 2014.
- iv) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 2 millions de dollars (4 millions de dollars en 2014) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

### Note 29. Rémunération fondée sur des actions

Les ententes en matière de rémunération fondée sur des actions de la société comprennent les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD, d'UADD et d'options d'achat de parts et de parts temporairement inaccessibles et de parts différées à l'intention des fiduciaires de Propriétés de Choix. La charge que la société a comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives en 2015 au titre de ses ententes en matière de rémunération fondée sur des actions s'est élevée à 85 millions de dollars (83 millions de dollars en 2014).

La valeur comptable des ententes en matière de rémunération fondée sur des actions de la société se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2015	31 déc. 2014
Fournisseurs et autres passifs	4 \$	3 \$
Autres passifs (note 23)	5 \$	7 \$
Surplus d'apport	118 \$	115 \$

Les régimes de rémunération fondée sur des actions de GWL et de Loblaw sont présentées en détail ci-dessous :

**Régimes d'options sur actions** La société maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Aux termes de ce régime, GWL peut attribuer des options visant au plus 6 453 726 de ses actions ordinaires.

Loblaw maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut attribuer des options visant au plus 28 137 162 de ses actions ordinaires.

L'activité du régime d'options sur actions de GWL se résume comme suit :

	2015		2014	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	1 438 145	71,63 \$	1 491 168	68,18 \$
Attribution	292 432	100,61 \$	374 981	82,22 \$
Exercice	(144 386)	61,97 \$	(312 583)	67,20 \$
Renonciation/annulation	(53 363)	61,46 \$	(107 996)	73,59 \$
Expiration			(7 425)	72,21 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	1 532 828	78,42 \$	1 438 145	71,63 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	655 105	71,54 \$	572 702	67,60 \$

Les options sur actions en cours de GWL se résument comme suit :

	2015				
	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)					
59,56 \$ - 70,25 \$	519 466	3	65,20 \$	361 856	65,70 \$
70,26 \$ - 81,49 \$	389 786	3	76,13 \$	231 389	77,79 \$
81,50 \$ - 111,66 \$	623 576	6	90,87 \$	61 860	82,29 \$
	1 532 828		78,42 \$	655 105	71,54 \$

En 2015, GWL a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 109,24 \$ (84,54 \$ en 2014) par action ordinaire, pour une contrepartie en trésorerie de 9 millions de dollars (21 millions de dollars en 2014).

En 2015, GWL a attribué des options sur actions comportant un prix d'exercice moyen pondéré de 100,61 \$ (82,22 \$ en 2014) par action ordinaire et ayant une juste valeur de 4 millions de dollars (5 millions de dollars en 2014). Le tableau suivant présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par GWL au cours des exercices clos au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2015	2014
Taux de rendement en dividende attendu	1,7 %	2,0 %
Volatilité attendue du cours de l'action	17,5 % - 21,6 %	17,9 % - 23,7 %
Taux d'intérêt sans risque	0,8 % - 1,4 %	1,5 % - 2,0 %
Durée de vie attendue des options	4,7 - 6,7 ans	4,8 - 6,7 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 2,9 % (3,5 % en 2014) a été appliqué à la clôture de l'exercice 2015.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente l'activité du régime d'options sur actions de Loblaw :

	2015		2014	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	8 364 884	38,42 \$	10 995 995	37,37 \$
Attribution	1 571 495	63,62 \$	1 688 368	47,67 \$
Conversion			1 026 118	35,26 \$
Exercice	(1 735 959)	36,19 \$	(3 536 489)	36,47 \$
Renonciation/annulation	(789 015)	44,13 \$	(1 074 427)	40,75 \$
Expiration			(734 681)	45,49 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	7 411 405	43,77 \$	8 364 884	38,42 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	2 862 545	37,41 \$	3 195 241	35,95 \$

Les informations sur les options sur actions en cours de Loblaw se résument comme suit :

	2015				
	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)					
30,99 \$ - 36,26 \$	2 311 974	3	34,56 \$	1 138 051	34,20 \$
36,27 \$ - 47,03 \$	2 547 326	3	39,19 \$	1 553 901	38,62 \$
47,04 \$ - 69,83 \$	2 552 105	6	56,69 \$	170 593	47,78 \$
	7 411 405		43,77 \$	2 862 545	37,41 \$

En 2015, Loblaw a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un prix moyen pondéré de 67,04 \$ par action ordinaire (51,20 \$ en 2014) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 63 millions de dollars (129 millions de dollars en 2014).

En 2015, Loblaw a attribué des options sur actions comportant un prix d'exercice moyen pondéré de 63,62 \$ (47,67 \$ en 2014) par action ordinaire et ayant une juste valeur de 14 millions de dollars (13 millions de dollars en 2014). La juste valeur des options sur actions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix converties en options sur actions de Loblaw s'est établie à 13 millions de dollars en 2014. Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution ou à la date de conversion des options attribuées ou converties par Loblaw au cours des exercices clos comme il est indiqué au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2015	2014
Taux de rendement en dividende attendu	1,5 %	1,8 %
Volatilité attendue du cours de l'action	18,3 % - 20,1 %	18,5 % - 23,2 %
Taux d'intérêt sans risque	0,6 % - 1,4 %	1,1 % - 1,9 %
Durée de vie attendue des options	3,9 - 6,3 ans	1,0 - 6,5 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 10,0 % a été appliqué à la clôture de l'exercice 2015 (11,0 % en 2014).

**Régimes d'unités d'actions temporairement inaccessibles** L'activité du régime d'UATI de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2015	2014	2015	2014
UATI en cours à l'ouverture de l'exercice	<b>190 959</b>	184 242	<b>1 462 790</b>	1 084 514
Attribution	<b>85 593</b>	75 875	<b>313 964</b>	435 976
Conversion d'UATI <sup>i)</sup>				542 175
Règlement	<b>(68 349)</b>	(53 399)	<b>(802 957)</b>	(494 912)
Renonciation	<b>(5 927)</b>	(15 759)	<b>(92 213)</b>	(104 963)
Réinvestissement <sup>ii)</sup>			<b>6 208</b>	
UATI en cours à la clôture de l'exercice	<b>202 276</b>	190 959	<b>887 792</b>	1 462 790

- i) Au deuxième trimestre de 2014, Loblaw a converti les UATI de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en UATI de Loblaw, qui devaient initialement être réglées en trésorerie. Le 10 novembre 2014, Loblaw a modifié le régime pour que les UATI converties restantes soient réglées uniquement en actions. La juste valeur de ces attributions converties à la date de la modification s'établissait à 32 millions de dollars. Les droits afférents aux UATI converties ont été acquis le 1<sup>er</sup> décembre 2015.
- ii) Les UATI converties donnent droit à des dividendes de Loblaw qui sont réinvestis dans des UATI supplémentaires.

La juste valeur des UATI de GWL et de Loblaw attribuées en 2015 s'établissait à 8 millions de dollars (6 millions de dollars en 2014) et à 19 millions de dollars (20 millions de dollars en 2014), respectivement.

En 2014, Loblaw a réglé en trésorerie des UATI converties de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix d'une valeur de 2 millions de dollars avant de modifier le régime d'UATI afin que les attributions converties soient réglées uniquement en actions le 10 novembre 2014.

**Régimes d'unités d'actions au rendement** L'activité liée du régime d'UAR de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2015	2014	2015	2014
UAR en cours à l'ouverture de l'exercice	<b>138 467</b>	85 117	<b>1 019 304</b>	309 110
Attribution	<b>38 122</b>	55 024	<b>306 027</b>	871 355
Règlement	<b>(23 947)</b>	(1 023)	<b>(80 881)</b>	(17 365)
Renonciation	<b>(17 617)</b>	(651)	<b>(144 094)</b>	(143 796)
UAR en cours à la clôture de l'exercice	<b>135 025</b>	138 467	<b>1 100 356</b>	1 019 304

La juste valeur des UAR de GWL et de Loblaw attribuées en 2015 s'est établie à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2014) et à 19 millions de dollars (39 millions de dollars en 2014), respectivement.

**Règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie** Le tableau suivant présente un résumé du règlement des UATI et des UAR de GWL à même les actions détenues en fiducie pour les exercices clos aux dates indiquées :

(Nombre d'attributions)	2015	2014
Règlement	<b>92 296</b>	54 422
Attributions libérées des fiducies (note 25)	<b>91 131</b>	54 422

En 2015, le règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie a donné lieu à une augmentation de 6 millions de dollars (4 millions de dollars en 2014) des résultats non distribués et à une hausse négligeable du capital social en 2015 et en 2014.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Régimes d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs** L'activité des régimes d'UAD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2015	2014	2015	2014
UAD en cours à l'ouverture de l'exercice	<b>210 131</b>	188 197	<b>263 824</b>	226 601
Attribution	<b>18 250</b>	18 131	<b>28 598</b>	31 322
Réinvestissement	<b>3 125</b>	3 803	<b>3 731</b>	5 901
Règlement	<b>(40 765)</b>		<b>(112 431)</b>	
UAD en cours à la clôture de l'exercice	<b>190 741</b>	210 131	<b>183 722</b>	263 824

La juste valeur des UAD de GWL et de Loblaw attribuées en 2015 s'est établie à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2014) et à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2014), respectivement.

En 2014, outre les attributions accordées aux termes de son régime d'UAD réglées en titres de capitaux propres, Loblaw a converti les UAD de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en UAD de Loblaw. Ces UAD converties, dont les droits sont tous acquis, seront réglées en trésorerie. À la clôture de l'exercice 2015, 62 547 UAD converties (101 788 en 2014) étaient en cours.

**Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants** L'activité des régimes d'UADD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2015	2014	2015	2014
UADD en cours à l'ouverture de l'exercice	<b>28 398</b>	3 950	<b>22 915</b>	22 126
Attribution	<b>6 524</b>	23 904	<b>5 087</b>	4 929
Réinvestissement	<b>565</b>	544	<b>381</b>	599
Règlement	<b>(175)</b>		<b>(4 360)</b>	(4 739)
UADD en cours à la clôture de l'exercice	<b>35 312</b>	28 398	<b>24 023</b>	22 915

La juste valeur des UADD de GWL et de Loblaw attribuées en 2015 et en 2014 était négligeable.

### Note 30. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel qui sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	<b>5 434 \$</b>	4 892 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 28)	<b>179</b>	160
Autres régimes d'avantages du personnel à long terme (note 28)	<b>26</b>	27
Rémunération fondée sur des actions (note 29)	<b>81</b>	79
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles	<b>(37)</b>	(30)
Charges au titre des avantages du personnel	<b>5 683 \$</b>	5 128 \$

### Note 31. Contrats de location

La société loue certains des magasins de vente au détail de Loblaw, centres de distribution de Weston Foods et de Loblaw, locaux à bureaux et autres actifs en vertu de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. La quasi-totalité des contrats de location relatifs aux magasins de vente au détail de Loblaw sont assortis d'options de renouvellement. Les loyers conditionnels prévus par certains contrats de location de magasins sont fondés sur un pourcentage du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de Loblaw. La société sous-loue également des immeubles à des tiers.

Le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple requiert l'exercice du jugement pour la détermination de la juste valeur et de la durée de vie économique de l'actif loué, du taux d'actualisation devant être utilisé et de la répartition appropriée des droits à bail entre l'élément terrains et l'élément constructions dans le cas des contrats de location immobilière.

**Contrats de location simple - À titre de preneur** Le tableau suivant présente les paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes des contrats de location simple de la société :

(en millions de dollars)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Aux	
	2016	2017	2018	2019	2020	Par la suite	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Paiements aux termes de contrats de location simple	695 \$	670 \$	626 \$	579 \$	510 \$	2 618 \$	5 698 \$	5 926 \$
Revenus de sous-location	(57)	(48)	(41)	(31)	(21)	(97)	(295)	(331)
Paiements aux termes de contrats de location simple, montant net	638 \$	622 \$	585 \$	548 \$	489 \$	2 521 \$	5 403 \$	5 595 \$

En 2015, la société a comptabilisé dans le résultat d'exploitation des charges de 704 millions de dollars (588 millions de dollars en 2014) liées aux contrats de location simple et un revenu de sous-location de 65 millions de dollars (61 millions de dollars en 2014). De plus, des charges locatives conditionnelles découlant de contrats de location simple et des produits locatifs conditionnels découlant de contrats de sous-location simple s'élevant à 1 million de dollars (1 million de dollars en 2014) et à 6 millions de dollars (3 millions de dollars en 2014), respectivement, ont été comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

**Contrats de location simple - À titre de bailleur** Les paiements minimaux futurs à recevoir par Loblaw au titre de la location d'immeubles à des tiers s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Aux	
	2016	2017	2018	2019	2020	Par la suite	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Revenus de contrats de location simple, montant net	127 \$	105 \$	90 \$	69 \$	55 \$	163 \$	609 \$	647 \$

À la clôture de l'exercice 2015, Loblaw louait certains terrains et bâtiments qu'elle détenait dont le coût s'élevait à 2 591 millions de dollars (2 578 millions de dollars en 2014) et l'amortissement cumulé connexe, à 698 millions de dollars (718 millions de dollars en 2014). Pour l'exercice clos en 2015, les revenus locatifs se sont établis à 141 millions de dollars (148 millions de dollars en 2014) et les loyers conditionnels se sont établis à 5 millions de dollars (3 millions de dollars en 2014), et tant les revenus locatifs que les loyers conditionnels ont été comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Contrats de location-financement - À titre de preneur** Les paiements minimaux futurs au titre de la location qui sont prévus par les contrats de location-financement de Loblaw se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Aux	
	2016	2017	2018	2019	2020	Par la suite	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Paiements aux termes de contrats de location-financement	89 \$	82 \$	69 \$	62 \$	58 \$	700 \$	<b>1 060 \$</b>	1 091 \$
Moins les charges financières futures	(33)	(31)	(28)	(26)	(25)	(288)	<b>(431)</b>	(491)
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	56 \$	51 \$	41 \$	36 \$	33 \$	412 \$	<b>629 \$</b>	600 \$

En 2015, Loblaw a comptabilisé en charges des loyers conditionnels de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2014) aux termes de contrats de location-financement.

Certains actifs classés comme contrats de location-financement ont été sous-loués à des tiers par Loblaw. Les revenus de sous-location futurs aux termes de ces contrats de sous-location se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Aux	
	2016	2017	2018	2019	2020	Par la suite	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Revenus de sous-location	15 \$	13 \$	12 \$	12 \$	11 \$	35 \$	<b>98 \$</b>	89 \$

À la clôture de l'exercice 2015, les revenus de sous-location touchés aux termes de contrats de location-financement s'élevaient à 15 millions de dollars (16 millions de dollars en 2014).

## Note 32. Instruments financiers

Le tableau suivant présente les justes valeurs et la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme :

(en millions de dollars)	31 déc. 2015				31 déc. 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 220 \$	193 \$		1 413 \$	1 251 \$	82 \$		1 333 \$
Placements à court terme	938 \$	228 \$		1 166 \$	672 \$	400 \$		1 072 \$
Dépôts de garantie	88 \$			88 \$	92 \$			92 \$
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés			329 \$	329 \$			399 \$	399 \$
Certains autres actifs	25 \$	2 \$	59 \$	86 \$		8 \$	64 \$	72 \$
Dérivés inclus dans les créances	(6) \$	10 \$		4 \$	(4) \$			(4) \$
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs		37 \$		37 \$		10 \$		10 \$
Dérivés inclus dans les autres actifs		381 \$		381 \$		367 \$		367 \$
<b>Passifs financiers</b>								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	6 \$		7 \$	13 \$		11 \$	4 \$	15 \$
Titres de participation <sup>i)</sup>					234 \$			234 \$
Dette à long terme		13 345 \$		13 345 \$		13 854 \$		13 854 \$
Passif lié aux parts de fiducie	552 \$			552 \$	494 \$			494 \$
Certains autres passifs			20 \$	20 \$			28 \$	28 \$

i) Inscrits dans les passifs courants à la clôture de l'exercice 2014.

Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance et de participation à long terme.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

En 2015, un profit de 18 millions de dollars (11 millions de dollars en 2014) sur les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation. De plus, une perte nette de 23 millions de dollars (215 millions de dollars en 2014) a été comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

**Dérivés incorporés** Les instruments financiers de niveau 3 classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistaient en des dérivés incorporés à des bons de commande de Loblaw qui ne sont libellés ni en dollars canadiens ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le moment du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de n'importe quelle donnée d'entrée entraînerait une augmentation (une diminution) importante de la juste valeur.

À la clôture de l'exercice 2015, la juste valeur des dérivés de change incorporés classés au niveau 3 qui a été inscrite dans les fournisseurs et autres passifs s'établissait à 7 millions de dollars (4 millions de dollars en 2014).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

De plus, une perte liée à la juste valeur de 3 millions de dollars (perte négligeable en 2014) a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation en 2015. Une augmentation (diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit lié à la juste valeur (une perte liée à la juste valeur) additionnel de 2 millions de dollars.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie** À la clôture de l'exercice 2015, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie de la société s'élevaient à 2 667 millions de dollars (2 497 millions de dollars en 2014), dont 932 millions de dollars américains (1 025 millions de dollars américains en 2014) étaient détenus principalement par Dunedin Holdings GmbH (« Dunedin »), filiale de GWL, et certaines de ses sociétés affiliées (voir la note 9).

Afin de tenir compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur l'investissement net en dollars américains de la société dans des établissements à l'étranger, un profit de 151 millions de dollars (75 millions de dollars en 2014) a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global en 2015.

De plus, en 2015, un profit de 159 millions de dollars (88 millions de dollars en 2014) a été comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives pour tenir compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains détenus par des établissements à l'étranger qui ont la même monnaie fonctionnelle que la société.

Après la clôture de l'exercice 2015, la société a converti environ 240 millions de dollars américains en dollars canadiens et a comptabilisé un profit d'environ 110 millions de dollars dans le résultat d'exploitation.

**Dérivés sur actions** À la clôture de l'exercice 2015, Weston Holdings Limited (« WHL »), filiale de GWL, détenait un contrat à livrer sur actions en vigueur visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw au prix à terme initial de 48,50 \$ l'action ordinaire de Loblaw. À la clôture de l'exercice 2015, le prix à terme avait augmenté pour s'établir à 104,98 \$ (100,80 \$ en 2014) par action ordinaire de Loblaw aux termes du contrat, et la juste valeur du contrat à livrer sur actions, de 381 millions de dollars (367 millions de dollars en 2014), a été comptabilisée dans les autres actifs (voir la note 18). En 2015, une perte liée à la juste valeur de 26 millions de dollars (199 millions de dollars en 2014) a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières au titre de ce contrat à livrer sur actions (voir la note 6).

**Passif lié aux parts de fiducie** Les parts de fiducie qui sont détenues par d'autres porteurs de parts de Propriétés de Choix que la société sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions. À la clôture de l'exercice 2015, la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie s'établissait à 552 millions de dollars (494 millions de dollars en 2014). En 2015, une perte liée à la juste valeur de 55 millions de dollars (12 millions de dollars en 2014) a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la note 6).

**Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et placements dans des franchises inclus dans les autres actifs** À la clôture de l'exercice 2015, la valeur des créances liées à des prêts consentis à des franchisés de Loblaw de 329 millions de dollars (399 millions de dollars en 2014) a été comptabilisée aux bilans consolidés. En 2015, Loblaw a comptabilisé dans le résultat d'exploitation une perte de valeur de 1 million de dollars (12 millions de dollars en 2014) au titre des créances liées à ces prêts.

À la clôture de l'exercice 2015, la valeur des placements dans des franchises de Loblaw de 54 millions de dollars (62 millions de dollars en 2014) a été comptabilisée dans les autres actifs. En 2015, Loblaw a comptabilisé dans le résultat d'exploitation un gain net de 31 millions de dollars (une perte de 3 millions de dollars en 2014) au titre de ces placements.

**Placements dans des titres** En 2015, la Banque PC a acquis certains placements à long terme et les a désignés comme étant des actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. À la clôture de l'exercice 2015, la juste valeur de ces placements, à savoir 25 millions de dollars, a été inscrite dans les autres actifs. En 2015, la Banque PC a comptabilisé une perte négligeable liée à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global, relativement à ces placements. Ces placements sont

considérés comme faisant partie des titres liquides que la Banque PC doit détenir afin de se conformer à la norme portant sur le ratio de liquidité à court terme qui a été établie dans la version définitive de la ligne directrice publiée par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») intitulée *Normes de liquidité*, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Autres dérivés** Weston Foods a recours à des contrats à terme normalisés de marchandises, à des contrats d'option et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations du prix des marchandises et des cours de change du dollar américain. Loblaw a également recours à d'autres dérivés financiers, notamment des contrats de change à terme, des contrats d'électricité à terme, ainsi que des contrats à terme normalisés et des contrats d'options sur carburant négociés en bourse. En 2015, Loblaw a inscrit, dans le résultat d'exploitation, des profits nets réalisés et des profits nets latents de 61 millions de dollars (pertes nettes réalisées et pertes nettes latentes de 4 millions de dollars en 2014) au titre de ces dérivés.

Le tableau suivant présente sommairement l'incidence latente cumulée de ces autres dérivés inscrits dans les bilans consolidés :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Profits latents cumulés (pertes latentes cumulées) comptabilisés(es) dans les créances	4 \$	(4) \$
Profits latents cumulés comptabilisés dans les charges payées d'avance et autres actifs	33 \$	10 \$
Pertes latentes cumulées comptabilisées dans les fournisseurs et autres passifs	6 \$	11 \$

Les instruments financiers de Loblaw qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont décrits ci-après :

**Contrats de change à terme** En 2015, la Banque PC a conclu des contrats de change à terme libellés en dollars américains afin de couvrir son exposition à certains fournisseurs libellés en dollars américains. Ces contrats, qui arrivent à échéance d'ici décembre 2016, répondent aux critères de la comptabilité de couverture à titre de couvertures des flux de trésorerie des transactions futures en monnaie étrangère. Par conséquent, en 2015, la Banque PC a comptabilisé un profit latent de 3 millions de dollars lié à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global, en lien avec la partie efficace de ces contrats.

À la clôture de l'exercice 2015, un profit latent de 4 millions de dollars lié à la juste valeur a été inscrit dans les charges payées d'avance et autres actifs liés à ces contrats à terme.

**Contrats à terme sur obligations** En 2015, en raison des besoins de financement attendus dans la dernière moitié de l'exercice, la Banque PC a conclu des contrats à terme sur obligations d'une valeur nominale de 350 millions de dollars pour couvrir son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt avant l'obtention du financement et les a réglés pendant l'exercice. Ces contrats répondaient aux critères de la comptabilité de couverture à titre de couvertures des flux de trésorerie des paiements d'intérêts futurs. Par conséquent, à l'échéance de ces contrats à terme sur obligations, la Banque PC a différé une perte de 2 millions de dollars dans le cumul des autres éléments du résultat global, montant qui sera comptabilisé dans le résultat d'exploitation à mesure que les paiements d'intérêts seront effectués.

Après la clôture de l'exercice 2015, Propriétés de Choix a conclu certains contrats à terme sur obligations d'une valeur notionnelle de 300 millions de dollars.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Note 33. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée à certains risques. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après :

**Risque de liquidité** Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC et des activités relatives aux cartes de crédit de cette dernière, qui nécessitent une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

**Analyse des échéances** Le tableau suivant présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 31 décembre 2015 :

(en millions de dollars)	2016	2017	2018	2019	2020	Par la suite	Total <sup>(iii)</sup>
Dettes à long terme, y compris les paiements d'intérêts <sup>i)</sup>	1 828 \$	1 336 \$	1 797 \$	1 937 \$	1 663 \$	8 759 \$	17 320 \$
Contrats de change à terme	611						611
Dettes à court terme (note 21)	1 086						1 086
Dettes bancaires	143						143
Certains autres passifs <sup>ii)</sup>	14	5	3	2	3	3	30
	3 682 \$	1 341 \$	1 800 \$	1 939 \$	1 666 \$	8 762 \$	19 190 \$

i) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées consolidées, les emprunts hypothécaires et les obligations découlant de contrats de location-financement. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme à la clôture de l'exercice 2015.

ii) Obligation contractuelle de Loblaw liée à certains autres passifs.

iii) Le passif lié aux parts de fiducie n'est pas pris en compte, car il ne comporte pas de date d'échéance contractuelle. La société a également exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.

**Risque de change** Les états financiers consolidés de la société sont présentés en dollars canadiens. Toutefois, une partie de l'actif net de la société (à l'exclusion de Loblaw) est libellée en dollars américains en raison de l'investissement net de la société dans des établissements à l'étranger aux États-Unis et dans ses filiales à l'étranger détenues par Dunedin et certaines de ses sociétés affiliées, qui ont la même monnaie fonctionnelle que la société. L'actif net libellé en dollars américains est converti en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Par conséquent, la société s'expose à des profits et à des pertes de change. Les profits et les pertes découlant de la conversion des actifs libellés en dollars américains des filiales à l'étranger ayant la même monnaie fonctionnelle que la société sont pris en compte dans le résultat d'exploitation, alors que les profits et les pertes de change sur l'investissement net dans des établissements à l'étranger aux États-Unis sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. D'après l'actif net libellé en dollars américains que détiennent des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est la même que la société à la clôture de 2015, la société estime qu'une augmentation de un cent du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait une diminution de 13 millions de dollars sur le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Les produits et les charges de tous les établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours en vigueur aux dates auxquelles ils sont comptabilisés. Une appréciation du

dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence positive sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net, tandis qu'une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire.

Weston Foods et Loblaw sont également exposées aux fluctuations des prix des achats libellés en dollars américains en raison des variations du cours de change du dollar américain. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura un effet négatif sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. En 2015 et en 2014, Weston Foods et Loblaw ont conclu des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré afin de gérer leur exposition actuelle et prévue aux fluctuations du cours de change du dollar américain.

**Risque de crédit** La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment au risque de crédit découlant des instruments dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie, des créances sur cartes de crédit de la Banque PC, des créances liées à des prêts consentis à des franchisés de Loblaw, des actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société, des créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant les ventes de médicaments sur ordonnance et de compte indépendants, des sommes à recevoir de fournisseurs et des autres créances auprès de clients et de fournisseurs de Weston Foods. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux prêts consentis à des franchisés de Loblaw et les créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance et de compte indépendants, les sommes à recevoir de fournisseurs et les autres créances auprès de clients et de fournisseurs de Weston Foods, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

L'exposition maximale de la société au risque de crédit lié aux instruments dérivés avoisine la juste valeur de marché positive des dérivés inscrits aux bilans consolidés (voir la note 32).

Voir les notes 10 et 11 pour un complément d'information sur la qualité de crédit des créances sur cartes de crédit de Loblaw et des autres créances de Loblaw et de Weston Foods dont il est question ci-dessus.

**Risque lié au cours des actions ordinaires et des parts de fiducie** Les fluctuations du cours de marché des actions ordinaires de Loblaw ont une incidence sur les charges d'intérêts nettes et autres charges financières de la société. L'obligation de WHL en vertu du contrat à livrer sur actions visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, échéant en 2031, est garantie par les actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. Si le cours du marché des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw excède l'obligation de WHL découlant de ce contrat à livrer, une

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

tranche du produit tiré de la vente future de ces actions pourra être utilisée pour acquitter l'obligation découlant de ce contrat à terme de gré à gré au moment de sa résiliation ou à l'échéance. À l'échéance, si le prix à terme est supérieur (inférieur) au cours du marché des actions ordinaires de Loblaw, WHL recevra (versera) un montant en trésorerie égal à la différence entre la valeur nominale et la valeur de marché du contrat à livrer. Une augmentation de un dollar de la valeur de marché des actions sous-jacentes des contrats à livrer sur actions, toutes les autres variables demeurant constantes, entraînerait une augmentation de 10 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La société est exposée au risque de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré des porteurs pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière, en fonction de la valeur de marché des parts de fiducie. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts de fiducie diminue. Une augmentation de un dollar de la valeur de marché des parts de fiducie, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par la comptabilisation d'une augmentation de 47 millions de dollars dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**Risque de taux d'intérêt** La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, dans le but que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une baisse) de 100 points de base des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une augmentation (une baisse) de 12 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**Prix des marchandises** Les coûts de Weston Foods subissent l'effet direct des fluctuations du prix des matières premières liées aux marchandises, telles que les farines de blé, le sucre, les huiles végétales, les poudres de cacao et le chocolat. Loblaw est également exposée aux fluctuations des prix des marchandises en raison de l'incidence indirecte de la variation du prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. De plus, Weston Foods et Loblaw sont exposées aux hausses du prix de l'énergie dans le cadre de l'exploitation, dans le cas de Weston Foods, de ses boulangeries et de ses réseaux de distribution, et dans le cas de Loblaw, de ses magasins et de ses réseaux de distribution. Tant Weston Foods que Loblaw concluent des contrats d'approvisionnement et ont recours à des dérivés sous forme de contrats à terme normalisés de marchandises, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré pour gérer leur exposition, actuelle et prévue, aux fluctuations des prix des marchandises. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait à la clôture de 2015, une diminution de 10 % des prix des marchandises, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte nette de 9 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat. Ce montant ne tient pas compte de l'effet compensatoire du risque marchandises inhérent aux transactions qui sont couvertes.

### Note 34. Passifs éventuels

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations et procédures dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, aux réclamations liées à la responsabilité du fait du produit, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à la réglementation et à l'environnement. Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et de ces litiges ou de ces avis de cotisation et de nouvelle cotisation, dans la mesure où il n'est pas couvert par des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne l'impôt sur le résultat et les autres impôts, tel qu'il est décrit ci-dessous.

**Actions en justice** La société fait l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces poursuites et réclamations demeure incertaine. Cependant, compte tenu de l'information

dont elle dispose à ce jour, la société ne prévoit pas que ces poursuites et réclamations auront une incidence significative, individuellement ou collectivement, sur ses activités.

Le 26 août 2015, la société s'est vu signifier un recours collectif proposé, déposé contre elle, Loblaw et certaines de ses filiales et d'autres parties, auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario relativement à l'effondrement, en 2013, du complexe Rana Plaza situé à Dhaka, au Bangladesh. La réclamation vise l'obtention de dommages-intérêts d'environ 2 milliards de dollars. La société est d'avis que ce recours collectif est sans fondement et a l'intention de se défendre vigoureusement contre toute réclamation aux termes de ce recours.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour ») par deux pharmaciens-proprétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens-proprétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens-proprétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens-proprétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens-proprétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas partie au recours collectif. Bien que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix estime toujours que ces allégations ne sont pas fondées et qu'elle ait l'intention de leur opposer une défense vigoureuse, l'issue de cette poursuite ne peut être prévue avec certitude.

**Impôt sur le résultat et autres impôts** La société est régulièrement assujettie aux vérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation. Ces avis de nouvelle cotisation pourraient avoir une incidence significative sur la société au cours de périodes futures.

Au deuxième trimestre de 2015, Loblaw a reçu de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation portent sur les années d'imposition 2000 à 2010 et totalisent 341 millions de dollars, y compris les intérêts et les pénalités au moment de l'établissement des avis de nouvelle cotisation. Loblaw est d'avis que l'ARC produira probablement des avis de nouvelle cotisation pour les années d'imposition 2011 à 2013 en s'appuyant sur les mêmes arguments ou sur des arguments semblables. Loblaw est en profond désaccord avec la position de l'ARC et a déposé un avis d'appel. Aucune provision n'a été constituée au titre de ces avis de nouvelle cotisation éventuels dans les états financiers consolidés de la société (voir la note 35).

En 2010, GWL a reçu de l'ARC un avis selon lequel cette dernière manifestait son intention d'émettre des avis de nouvelle cotisation portant sur le traitement d'un gain inscrit dans une déclaration de revenus antérieure. GWL en a appelé de l'avis de cotisation de l'ARC et la Cour canadienne de l'impôt a accueilli l'appel le 15 février 2015. L'ARC n'a pas interjeté appel de la décision de la Cour canadienne de l'impôt.

**Dispositions d'indemnisation** De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

### Note 35. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffre à environ 551 millions de dollars (384 millions de dollars en 2014). De plus, Loblaw a donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

**Garanties pour le compte des pharmaciens-propriétaires** Loblaw a pris des dispositions pour que ses pharmaciens-propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens-propriétaires. À la clôture de l'exercice 2015, l'obligation maximale de Loblaw au titre de ces garanties se chiffrait à 570 millions de dollars (570 millions de dollars en 2014) et un montant total de 483 millions de dollars (476 millions de dollars en 2014) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux pharmaciens-propriétaires par diverses banques. À la clôture de l'exercice 2015, les pharmaciens-propriétaires avaient prélevé 143 millions de dollars au total (162 millions de dollars en 2014) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens-propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, Loblaw détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens-propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

**Fiducies de financement indépendantes** Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé aux bilans de la société (voir la note 22). À la clôture de l'exercice 2015, Loblaw a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 53 millions de dollars (50 millions de dollars en 2014) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (10 % en 2014) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de Loblaw. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si Loblaw n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à Loblaw et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

**Obligations découlant de contrats de location** Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, Loblaw a cédé des contrats de location à des tiers. Loblaw demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le loyer minimal, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalisait environ 18 millions de dollars (17 millions de dollars en 2014). De plus, Loblaw garantit les obligations de 7 millions de dollars (13 millions de dollars en 2014) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

**Cautionnement de Glenhuron Bank Limited** En 2015, en lien avec l'avis de nouvelle cotisation de l'ARC concernant Loblaw et visant certains revenus touchés par Glenhuron (voir la note 34), Loblaw a fourni un cautionnement de 132 millions de dollars au ministre des Finances pour lui permettre de contester les avis de nouvelle cotisation.

**Services financiers** Loblaw a fourni, en faveur de MasterCard<sup>MD</sup> International Incorporated (« MasterCard<sup>MD</sup> »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard<sup>MD</sup>. À la clôture de l'exercice 2015, la garantie en faveur de MasterCard<sup>MD</sup>

au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (170 millions de dollars américains en 2014).

Loblaw a mis en place, au nom de ses filiales entièrement détenues, une lettre de crédit irrévocable de 107 millions de dollars (91 millions de dollars en 2014) émise par une importante banque à charte canadienne.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. Loblaw a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie.

Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, qui représentait environ 10 % (10 % en 2014) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 56 millions de dollars (61 millions de dollars en 2014) (voir la note 21). À la clôture de l'exercice 2015, le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour *Eagle*, qui représentait environ 6 % (9 % en 2014) des billets d'*Eagle* en cours, était de 36 millions de dollars (68 millions de dollars en 2014) (voir la note 22).

**Propriétés de Choix** Propriétés de Choix émet des lettres de crédit pour appuyer les garanties liées aux immeubles de placement, notamment des obligations en matière d'entretien et d'aménagement vis-à-vis des autorités municipales. À la clôture de l'exercice 2015, le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit s'élevait à 28 millions de dollars (23 millions de dollars en 2014).

La facilité de crédit de Propriétés de Choix et les débentures de Propriétés de Choix sont garanties par le commandité, la société en commandite et toute autre entité devenant une filiale de Propriétés de Choix (avec certaines exceptions). En cas de défaut de Propriétés de Choix, le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie aura le droit de demander réparation des cautions quant aux obligations cautionnées de la même façon et selon les mêmes modalités selon lesquelles il peut chercher à faire exécuter les obligations de Propriétés de Choix. Ces garanties visent à éliminer la subordination structurelle qui pourrait autrement découler du fait que les actifs de Propriétés de Choix sont principalement détenus par ses diverses filiales.

### **Note 36. Transactions entre parties liées**

L'actionnaire majoritaire de la société, M. W. Galen Weston, détient en propriété véritable, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington, un total de 80 769 249 actions ordinaires de GWL, soit environ 63 % (63 % en 2014) des actions ordinaires en circulation de GWL. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché.

Les transactions entre la société et les entités qu'elle consolide ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées dans la présente note.

En 2015, la société a versé à Wittington des loyers qui se sont chiffrés à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2014). À la clôture des exercices 2015 et 2014, aucun loyer n'était impayé.

En 2015, les achats de stocks auprès d'Associated British Foods plc, partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de la société mère de cette entité, se sont élevés à 40 millions de dollars (35 millions de dollars en 2014). À la clôture de l'exercice 2015, un montant de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2014) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs relativement à ces achats de stocks.

**Coentreprise** En 2014, une coentreprise, formée de Propriétés de Choix et de Wittington, a acquis une propriété de Loblaw. La coentreprise a l'intention d'aménager la propriété acquise en un immeuble polyvalent dont le locataire principal sera un magasin d'alimentation de Loblaw. La coentreprise n'exerçait aucune activité d'exploitation en 2015 et en 2014. Propriétés de Choix comptabilise sa participation de 40 % dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence. À la clôture de l'exercice de 2015, un montant de 9 millions de dollars (6 millions de dollars en 2014) était inscrit dans les autres actifs relativement à ses participations dans des coentreprises.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi** La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées à la note 28.

**Questions fiscales** À l'occasion, la société et Wittington peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables relativement aux sociétés affiliées. En 2015, ces choix et les ententes correspondantes n'ont pas eu d'incidence importante sur la société.

**Rémunération des principaux dirigeants** Les principaux dirigeants de la société comprennent certains membres de l'équipe de direction de GWL, de Loblaw, de Weston Foods et de Wittington, de même que les membres du Conseil de GWL et de ceux de Loblaw et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Le tableau suivant présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Salaires, jetons de présence et autres avantages du personnel à court terme	14 \$	17 \$
Rémunération fondée sur des actions	12	9
Rémunération totale	26 \$	26 \$

### Note 37. Charges de restructuration et autres charges connexes

En 2015, Loblaw a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, des charges de restructuration et autres charges connexes de 124 millions de dollars liées aux fermetures annoncées d'environ 52 magasins de détail non rentables à l'échelle de plusieurs bannières et formats, dont une tranche de 92 millions de dollars liée aux coûts de séparation et aux autres coûts liés à la fermeture de magasins et une autre de 32 millions de dollars liée aux pertes de valeur d'actifs. À la clôture de l'exercice de 2015, 33 magasins de détail avaient été fermés. Loblaw prévoit que les fermetures restantes seront achevées d'ici la clôture du deuxième trimestre de 2016.

En 2015, Loblaw a commencé à s'employer à vendre certains actifs des entreprises complémentaires de soins de santé de Shoppers, ce qui s'est traduit par une charge liée à la réduction de valeur des actifs et d'autres charges de restructuration connexes. En conséquence, Loblaw a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, des charges de restructuration et autres charges connexes de 112 millions de dollars, dont une tranche de 73 millions de dollars liée à la réduction de valeur de divers actifs, le reliquat se rapportant aux autres coûts liés à la fermeture de magasins. Après la clôture de l'exercice 2015, Loblaw a conclu une entente visant la vente de certains de ces actifs.

En 2015, Weston Foods a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives, des charges de restructuration et autres charges de 26 millions de dollars (7 millions de dollars en 2014), dont une tranche de 11 millions de dollars (néant en 2014) liée à un amortissement accéléré. Ces charges se rapportent principalement à des plans de restructuration approuvés en 2015 visant la fermeture de trois installations de fabrication de gâteaux au Canada et aux États-Unis.

En 2014, Loblaw a inscrit, dans le résultat d'exploitation, des charges de restructuration et de réorganisation de 46 millions de dollars, liées principalement à l'abolition de postes au sein de son siège social et de ses centres de services aux magasins et à Loblaw, au départ de certains dirigeants et à l'harmonisation de certains postes de son bureau central.

### Note 38. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Weston Foods et Loblaw. Les méthodes comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation à présenter sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables de la société (voir la note 2). La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du montant ajusté du BAIIA<sup>ii)</sup> et du montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>iii)</sup>. Aucun des secteurs d'exploitation à présenter ne dépend d'un seul client externe.

(en millions de dollars)	2015 (52 semaines)	2014 <sup>i)</sup> (53 semaines)
<b>Produits</b>		
Weston Foods	2 144 \$	1 923 \$
Loblaw	45 394	42 611
Intersectoriel	(644)	(616)
Chiffres consolidés	46 894 \$	43 918 \$
<b>Montant ajusté du BAIIA<sup>ii), iii)</sup></b>		
Weston Foods	285 \$	311 \$
Loblaw	3 541	3 219
Total	3 826 \$	3 530 \$
<b>Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles<sup>iv)</sup></b>		
Weston Foods	83 \$	70 \$
Loblaw	1 056	1 055
Total	1 139 \$	1 125 \$
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>ii), iii)</sup></b>		
Weston Foods	202 \$	241 \$
Loblaw	2 485	2 164
Incidence de certains éléments <sup>v)</sup>	(917)	(1 520)
Autres <sup>vi)</sup>	159	88
Bénéfice d'exploitation consolidé	1 929 \$	973 \$
<b>Charges d'intérêts nettes et autres charges financières</b>		
Weston Foods	77 \$	250 \$
Loblaw	644	584
Autres <sup>vii)</sup>	(14)	(14)
Intersectoriel <sup>viii)</sup>	(26)	(5)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières consolidées	681 \$	815 \$

i) Certains chiffres de 2014 ont été modifiés.

ii) Ne tient pas compte de certains éléments et est utilisé à l'interne par la direction aux fins d'analyse de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur.

iii) Pour les définitions de nature financière, voir le glossaire qui figure à la page 157.

iv) Ne tient pas compte de l'amortissement de 536 millions de dollars (417 millions de dollars en 2014) des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et comptabilisé par Loblaw et de l'amortissement accéléré de 11 millions de dollars (néant en 2014) comptabilisé par Weston Foods et compris dans les charges de restructuration et autres charges.

v) L'incidence de certains éléments dont n'a pas tenu compte la direction comprend celle des charges de restructuration et autres charges, de la dépréciation d'actifs accessoires du secteur des pharmacies au détail de Loblaw détenus en vue de la vente, d'une charge liée aux conventions collectives de Loblaw, d'une charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition de Loblaw, des pertes de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises, de Loblaw, d'une charge liée aux stocks de vêtements de Loblaw, des charges liées aux achats de rentes et aux rachats de régimes de retraite, de certaines charges se rapportant à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, des modifications de certaines ententes de redevances conclues avec des franchisés de Loblaw, de l'ajustement de la juste valeur des dérivés, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié à la rémunération fondée sur des actions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix de Loblaw, des pertes liées aux stocks (produit d'assurance net reçu) par Weston Foods et du paiement au titre du règlement lié au régime de retraite multi-employeurs par Weston Foods.

vi) Représente l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains détenus par des établissements à l'étranger.

vii) Représente les distributions sur les parts de fiducie versées à GWL par Propriétés de Choix.

viii) Représente l'élimination de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie lié à la participation directe de GWL dans Propriétés de Choix.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014 <sup>i)</sup>
<b>Total des actifs</b>		
Weston Foods	2 470 \$	2 105 \$
Loblaw	34 099	33 919
Autres <sup>ii)</sup>	1 502	1 350
Intersectoriel	(269)	(228)
Chiffres consolidés	37 802 \$	37 146 \$

i) Certains chiffres de 2014 ont été retraités (voir la note 5).

ii) Le poste « Autres » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme détenus par des établissements à l'étranger ayant la même monnaie fonctionnelle que la société ainsi que la participation directe de GWL dans Propriétés de Choix.

(en millions de dollars)	2015	2014
	(52 semaines)	(53 semaines)
<b>Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles</b>		
Weston Foods	259 \$	128 \$
Loblaw	1 241	1 086
Chiffres consolidés	1 500 \$	1 214 \$

La société exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis.

(en millions de dollars)	2015	2014
	(52 semaines)	(53 semaines)
<b>Produits (intersectoriel non compris)</b>		
Canada	45 777 \$	43 004 \$
États-Unis	1 117	914
Chiffres consolidés	46 894 \$	43 918 \$

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014 <sup>i)</sup>
<b>Immobilisations corporelles, goodwill et immobilisations incorporelles</b>		
Canada	23 712 \$	23 974 \$
États-Unis	768	506
Chiffres consolidés	24 480 \$	24 480 \$

i) Certains chiffres de 2014 ont été retraités (voir la note 5).